

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 107 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 70 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 21 Absent(s) : 17</i>
--	---	--

Date de convocation : 10 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 16 décembre 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2019-12-16-CC-4 :

Rapport Développement Durable 2019 de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

VU le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110-1,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants,

CONSIDERANT que le rapport développement durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques de notre institution aux finalités du développement durable et, d'autre part, les marges de progrès et les canaux par lesquels l'action de Metz Métropole permettrait de mieux répondre à ces enjeux,

PREND ACTE de la présentation du rapport développement durable 2019 joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 17 décembre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

DE METZ MÉTROPOLE



PREAMBULE	3
TRANSITION ENERGETIQUE	6
L'énergie prise en compte sous toutes ses formes	6
Un accompagnement complet des entreprises	8
L'exemplarité de la métropole	9
MOBILITE ET DEPLACEMENTS	10
Schéma directeur cyclable	10
Développement de services et infrastructures	11
Exploitation du réseau Le Met'	12
La régulation du trafic, un levier pour la qualité de l'air	13
Des actions de sensibilisation et de valorisation	13
LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	14
Trame Verte, Bleue et Noire et Plan Paysage	14
Animation du site Natura 2000 "Pelouses du pays messin"	15
Des partenariats pour une protection et une sensibilisation efficace	17
Nature en ville et étude SESAME	18
Mont Saint-Quentin	19
GEMAPI, état des lieux de la nouvelle compétence métropolitaine	20
URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN	21
Planification territoriale	21
Approbation du Plan Guide du Plateau de Frescaty	22
Zones d'activités économiques métropolitaines	25
TRANSITION ALIMENTAIRE	26
Agrobiopôle	26
Espace test agricole	27
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	28
Habitat	28
Plan logement d'abord	29
Contrat de Ville	30
CYCLE DES DECHETS	30
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	30
Programme d'amélioration des performances de tri	32
ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION DES USAGERS	32
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	34
Enseignement supérieur, recherche et innovation	34
Stratégie numérique	35
Développement économique et promotion touristique	36
LA CULTURE COMME SUPPORT D'INTEGRATION	37
Soutien au Réseau de Solidarité des Associations Messines	37
L'implication des différents équipements culturels	38
UNE PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION	39
Un CODEV renouvelé	40
Mécénat	41
Réseau M2D2	41
L'ORGANISATION DU PILOTAGE	42
La Charte de gouvernance	42
La Transfo	42
Développement des partenariats	43



Depuis le décret d'application du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport a pour objectif de renforcer l'intégration du développement durable dans les projets et politiques de la collectivité, en éclairant le débat et les choix effectués.

S'il s'agit d'une obligation légale, ce bilan annuel de la collectivité doit surtout permettre une meilleure compréhension de l'action publique en matière de développement durable. Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Dans un contexte récent de passage en métropole et d'affirmation de nouvelles compétences, ce document met en évidence les nombreuses avancées ou actions innovantes qui ont été menées sur l'année 2019 et qui contribuent de manière effective aux cinq finalités du développement durable définies par l'Etat. Synthétique et illustré, ce rapport présente les avancées, pour mieux partager les points de réussite, les marges de progrès et les priorités à venir. Il s'appuie également sur les éléments de méthode issus de la démarche Cit'ergie (amélioration continue, transversalité du pilotage et des actions ...). Il a été construit en partenariat avec l'ensemble des directions de la collectivité.

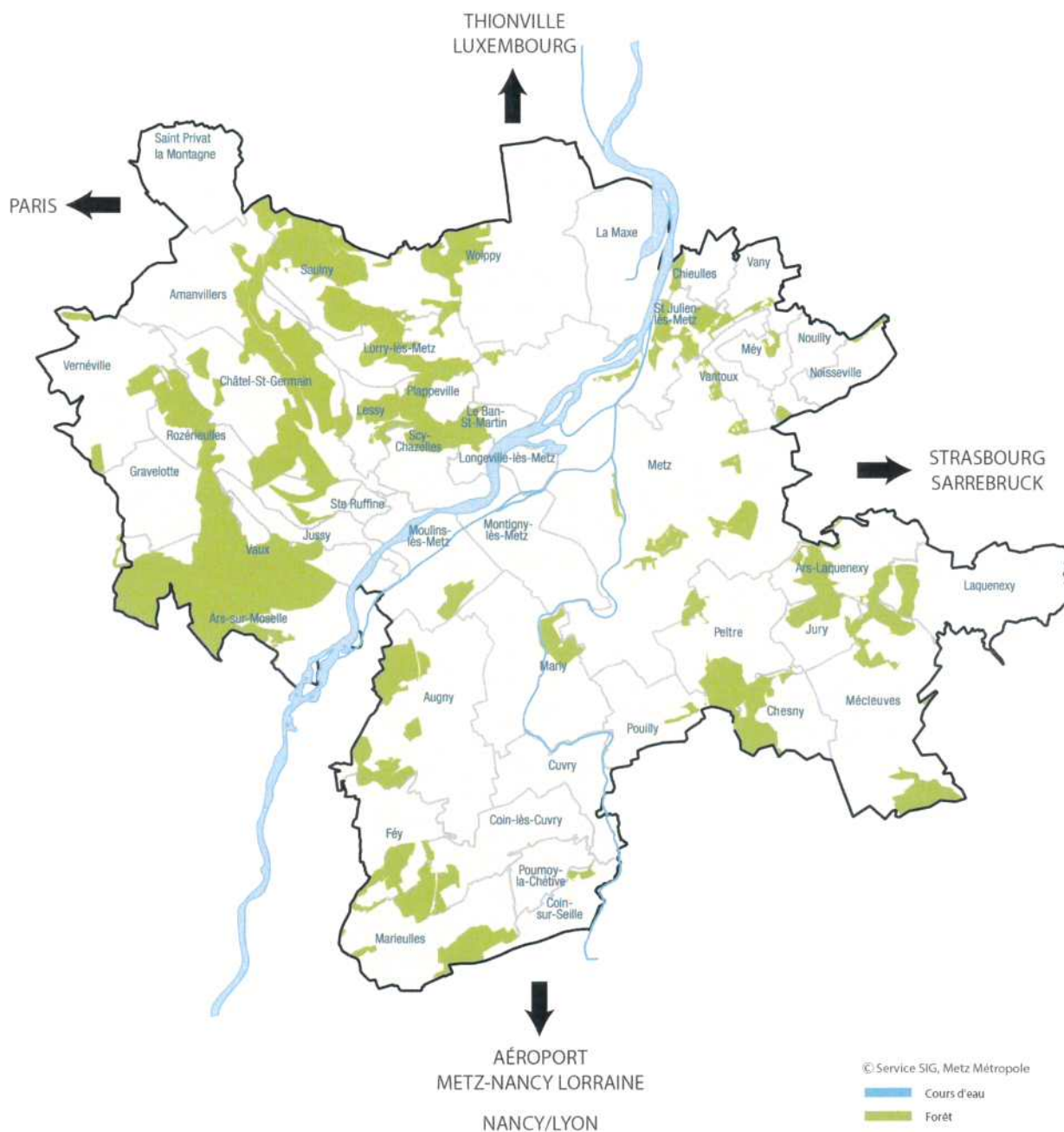
A quoi sert le rapport développement durable ?

- ✓ informer, sensibiliser et garantir une transparence auprès des habitants
- ✓ discuter et échanger autour de bonnes pratiques et valoriser les actions menées sur le territoire
- ✓ être un support d'échange et de méthodologie pour faire un bilan des actions menées par les directions
- ✓ présenter la politique globale de développement durable

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce rapport, un système de pictogrammes permettra de faire le lien entre les actions de Metz Métropole et leur participation aux 5 finalités du développement durable.



PRESENTATION DE METZ METROPOLE



44 communes

305 km² de superficie

230 000 habitants

4 établissements culturels

2 Universités - 23 000 étudiants

81,3% de recyclage des collectes sélectives

84 exploitants agricoles

Plus de 21 millions de voyageurs transportés par le réseau Le Met en 2018 dont 90 000 quotidiennement



DES DOCUMENTS-CADRES REGIONAUX

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un outil en cours de finalisation au sein de la Région Grand Est. C'est une stratégie à l'horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Ce schéma intégrateur remplacera, lors de son adoption prévue en fin d'année 2019, le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT). Le futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) y sera également intégré. En 2019, plusieurs rencontres dans les territoires ont été organisées afin d'assurer la co-construction du document avec les différents acteurs.



30 objectifs ont ainsi été déclinés en 30 règles précisant la manière de les mettre en œuvre et s'appliquant sur 5 grands domaines :

- le climat, l'air et l'énergie ;
- la biodiversité et la gestion de l'eau ;
- l'économie circulaire et la gestion des déchets ;
- la gestion des espaces et l'urbanisme ;
- les transports et la mobilité.

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

Avec l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe et le développement de la Région Grand Est, Metz Métropole est amenée à réviser sa stratégie de développement économique et de partenariat avec la Région. Ainsi, elle s'est associée à 6 autres EPCI riverains pour la rédaction d'une contribution conjointe au Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Décliné en 4 ambitions, 109 propositions d'actions et de partenariat avec la Région Grand Est, ce document propose, dans le contexte et les enjeux transfrontaliers qui concernent ces 7 EPCI, de réfléchir :

- à une optimisation des dispositifs de développement économique ;
- à une meilleure coordination des actions de planification économique ;
- à une mise en réseau efficiente des acteurs de leurs territoires respectifs, notamment sur les enjeux de la mobilité, de la transition énergétique, ou encore de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

LE PROJET METROPOLITAIN



Le 29 janvier 2019 se sont tenues les premières assises métropolitaines. Inaugurant les 100 jours du Projet Métropolitain, ces Assises ont été l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs du territoire pour une mise en synergie des dynamiques locales.

En effet, les 100 jours du Projet Métropolitain ont permis d'incarner de façon très concrète la trajectoire dessinée dans la Stratégie Métropolitaine. Ainsi le Projet Métropolitain a pu se traduire en actes tangibles et visibles dès son adoption, avec la mise en œuvre de près de 80 actions.

Il s'agit désormais de poursuivre cette dynamique en favorisant la diffusion et la mise en œuvre de ce Projet Métropolitain auprès des élus (près de 150 Conseillers municipaux associés en mai), des services de la Métropole



(séminaire en novembre) et du Conseil de Développement durable (saisine en cours). Metz Métropole travaille d'ores et déjà sur les deuxièmes assises métropolitaines qui se tiendront en septembre 2020. L'objectif est de continuer à enrichir ce projet et à élargir le cercle des acteurs et citoyens impliqués dans sa mise en œuvre.



ZOOM SUR LES 100 JOURS DU PROJET METROPOLITAIN :

- 29 janvier : 300 participants sont réunis pour les premières assises métropolitaines qui lancent officiellement les 100 jours du Projet Métropolitain ;
- du 30 janvier au 9 mai, près de 80 actions sont présentées sur le territoire. Elles témoignent de la dynamique que la Métropole souhaite insuffler sur le territoire ;
- mai 2019 : près de 150 conseillers municipaux ont participé à des réunions d'appropriation du projet Métropolitain ;
- 22 novembre : 68 cadres de la Métropole sont invités à réfléchir à la mise en œuvre du Projet Métropolitain.

DES DOCUMENTS-CADRES A L'ECHELLE DE LA METROPOLE

Projet métropolitain, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Trames verte et bleue, Stratégie foncière, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes sont autant d'outils permettant à la métropole d'intégrer le développement durable dans ses différentes politiques publiques structurantes.

TRANSITION ENERGETIQUE

Engagée depuis 2009 à être particulièrement active en matière de transition énergétique et qualité de l'air, Metz Métropole est l'une des premières collectivités françaises à avoir doté son plan climat d'un volet "qualité de l'air".

Dans le cadre du passage en métropole et notamment à la prise de compétence "Contribution à la transition énergétique" et "Distribution d'énergie", Metz Métropole a initié plusieurs actions intégrées au plan d'actions Cit'ergie et au Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC) 2017-2020 qui a été signé avec l'ADEME en juin 2017. Grâce à ce COTEC, qui repose sur un financement de 450 000 €, de nouveaux projets cadres ont pu être initiés.



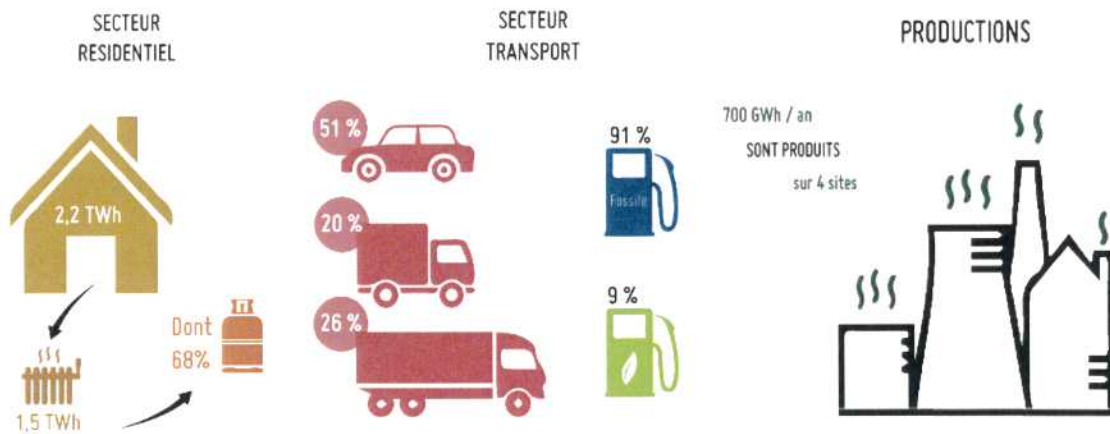
L'ENERGIE PRISE EN COMPTE SOUS TOUTES SES FORMES

SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

Un Schéma Directeur des Exnergies (SDE), aussi appelé étude de planification énergétique, est une étude prospective multi-énergies (gaz, électricité, réseaux de chaleur et de froid, énergies renouvelables et de récupération) qui étudie l'énergie et ses évolutions sous toutes ses formes (consommation, production et distribution). L'objectif pour Metz Métropole est de connaître le portrait énergétique (diagnostic des réseaux, potentiel en énergies renouvelables, ...) du territoire et de pouvoir maîtriser son évolution : développement cohérent du réseau énergétique en lien avec les besoins d'aménagement et les besoins d'améliorations des réseaux, déploiement des énergies renouvelables en lien avec les opportunités territoriales, maîtrise du plan pluriannuel d'investissement de l'énergie, intégration d'enjeux énergétiques dans les documents de planification métropolitains, lutte contre la précarité énergétique...

L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration du diagnostic énergétique du territoire, en lien avec nos partenaires (énergéticiens, ATMO Grand Est, Aguram ...) pour la récolte des données nécessaires.

Quelques chiffres clés sur la métropole :



METZ METROPOLE, AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le passage en métropole, Metz Métropole est devenue Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Energie. Cela s'est traduit entre autre par le transfert des communes à la métropole de la propriété et de la gestion des réseaux de gaz, de distribution de l'électricité et des réseaux de chaleur. La collectivité est désormais en charge du suivi et du contrôle des délégations de service public en la matière. Dans le cadre du Schéma Directeur des Energies, une attention particulière est portée aux réseaux (connaissance du patrimoine, possibilités d'évolutions, programmes pluriannuels), afin d'amplifier la relation constructive initiée entre les concessionnaires et la collectivité.

Chiffres clés 2019 :

GrDF	URM	UEM : réseaux de chaleur
 <ul style="list-style-type: none"> • 39 concessions sur le territoire métropolitain ; 879 km de réseau ; • Près de 78 500 clients dont 41 000 pour la Ville de Metz ; • Poursuite du raccordement des compteurs communicants Gazpar, 65 000 compteurs installés ; • Poursuite de la politique de sensibilisation et de responsabilité sociale : édition de kits de sensibilisation, intervention dans les écoles ... 	 <ul style="list-style-type: none"> • 41 concessions pour la distribution de l'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés (3 communes dépendent du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin) ; • 2 244 km de réseaux concédés ; • Près de 134 000 abonnés dont environ 77 800 sur la commune de Metz ; • 484 installations photovoltaïques individuelles sur le territoire dont 114 sur Metz ; • temps moyen de coupure par abonné très satisfaisant (6min 2s en 2017) ; • 33,70 km de travaux sur Metz Métropole en 2017 contre 54,65 km en 2016 (renforcement, renouvellement et raccordements confondus). 	 <ul style="list-style-type: none"> • exploitation des réseaux de chaleur urbain sous forme de 2 délégations de service public (DSP), Metz-Cité et Metz Est ; • un taux d'énergies renouvelables et de récupération du réseau qui s'élève à 66% ; • 118 km de réseau de chaleur urbain ; • une poursuite de la densification du réseau par l'intégration de nouveaux clients ; • une délibération du 11 juin 2018 de Metz Métropole permettant d'étendre le périmètre de la DSP de Metz-Cité. Une extension est actuellement prévue sur la commune de Montigny-lès-Metz ; • Schéma directeur des réseaux de chaleur en cours, achèvement prévu en septembre 2019.



UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET DES ENTREPRISES

Metz Métropole, accompagnée de ses partenaires, propose un suivi privilégié des commerçants, artisans et entreprises du territoire dans leurs démarches visant à réduire leur empreinte carbone (économie d'énergie, réduction des déchets, etc.). Les professionnels peuvent être accompagnés par Metz Métropole à travers plusieurs dispositifs :

- le pré-diagnostic énergétique : une opportunité pour les petites entreprises d'être accompagnées dans leurs choix énergétiques futurs ;
- l'accompagnement des acteurs du territoire ou apport de conseils méthodologiques lors de l'élaboration d'un Plan de Déplacement Entreprise ou d'un Plan de Déplacement inter-entreprises ;
- **les Éco-défis des artisans et commerçants** : des conseils et un label valorisant ;
- **la démarche d'écologie industrielle et territoriale.**

ECO-DEFIS :

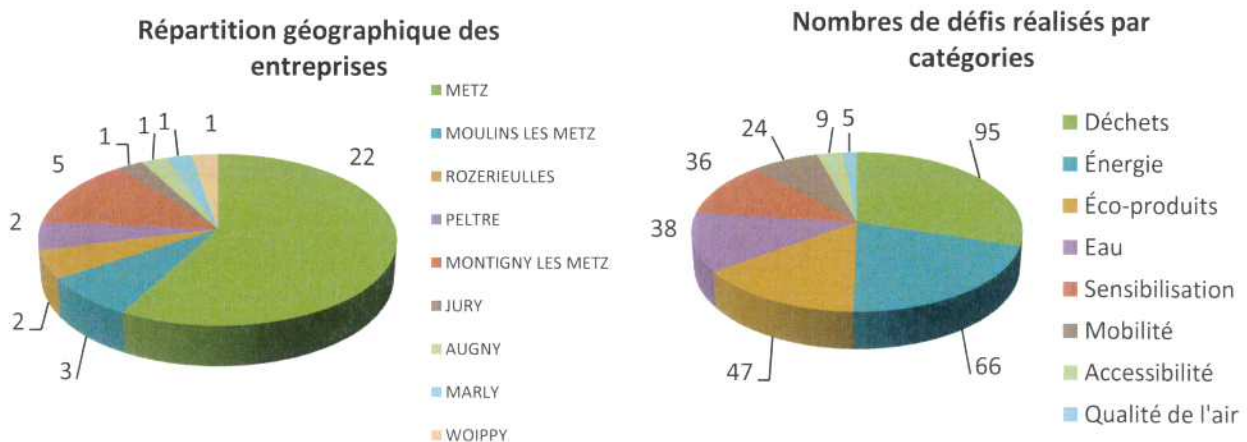
En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, Metz Métropole propose, chaque année depuis 2015, l'opération Éco-défis aux artisans et commerçants du territoire afin d'accompagner leur démarche d'éco-responsabilité.



Éco-défis : c'est quoi ? Relever un minimum de 4 défis à choisir parmi les 28 au programme, répartis en 8 thématiques (gestion des déchets, économie d'eau, économie d'énergie, utilisation d'écoproduits, mobilité durable). En 2019, trois nouvelles catégories de défis ont été intégrées à la labellisation : sensibilisation, accessibilité, qualité de l'air. Ces challenges s'accomplissent avec l'appui de conseillers de Metz Métropole et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Afin d'accompagner et de labelliser les commerçants affiliés à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Moselle Métropole Metz, Metz Métropole et la CCI ont signé une convention de partenariat en 2019.

Bilan de la quatrième édition des Éco-défis (2018-2019) :

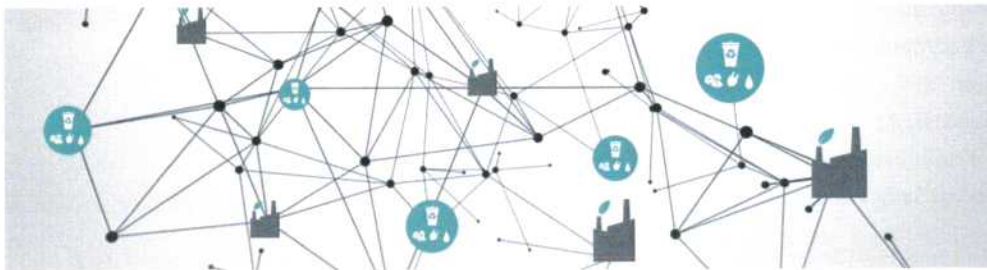


ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

La démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), visant à faire émerger des synergies favorables à l'environnement entre acteurs économiques, a été lancée en 2019.

Le levier de développement économique que constitue l'écologie industrielle et territoriale est clairement établi et affirmé dans la stratégie métropolitaine de transition énergétique, qu'il s'agisse du Plan Climat Air Énergie Territorial, du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage, ou de la démarche Cit'ergie.

Cette démarche touche de nombreux champs de compétences et d'intervention de la métropole. Elle est à la croisée des problématiques économiques et environnementales. En associant gains économiques et réduction des impacts environnementaux, les zones impliquées dans des démarches d'EIT deviennent les moteurs d'un développement pérenne du territoire.



Des enjeux pour les collectivités :

- réduire les pollutions et les nuisances,
- améliorer l'image et renforcer l'attractivité du territoire,
- consolider le marché local de l'emploi,
- générer des emplois innovants, des activités de réinsertion...

Des bénéfices pour les entreprises :

- améliorer l'éco-efficacité,
- adopter une stratégie de différenciation,
- réaliser des économies d'échelle,
- réduire les coûts de traitement des déchets,
- générer de nouveaux revenus par la vente de sous-produits...

En 2019, la démarche s'est développée sur la zone ACTISUD par la mobilisation des acteurs économiques et par l'organisation d'un atelier de détection de synergies et de mutualisations.

Cette première étape s'inscrit dans une démarche globale, dont l'ambition est de généraliser la démarche d'EIT sur l'intégralité des zones d'activité économique de l'espace métropolitain, et d'instaurer ainsi une interaction constante et directe entre les différents acteurs (économiques, associatifs,...) du territoire. En 2019, c'est sur ce projet ambitieux que Metz Métropole est lauréate de l'appel à projet écologie industrielle et territoriale de Climaxion proposé par l'ADEME et la Région Grand Est.



L'EXEMPLARITE DE LA METROPOLE

CIT'ERGIE, DEMARCHE CADRE D'AMELIORATION CONTINUE



Afin de se doter d'outils et méthodes visant à renforcer et mettre en œuvre les actions du PCAET, Metz Métropole s'est engagée dès 2015 dans la démarche européenne de labellisation et d'amélioration continue Cit'ergie (European Energy Award). Un programme d'actions 2016-2020 ambitieux a ensuite été voté par les élus de Metz Métropole. Sa mise en œuvre progressive a permis à notre collectivité de se hisser au 3ème rang des métropoles françaises engagées dans la démarche, début 2019.

MAITRISE DE L'ENERGIE

2019 a été marquée par la poursuite d'actions de maîtrise des consommations de fluides et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments avec notamment :

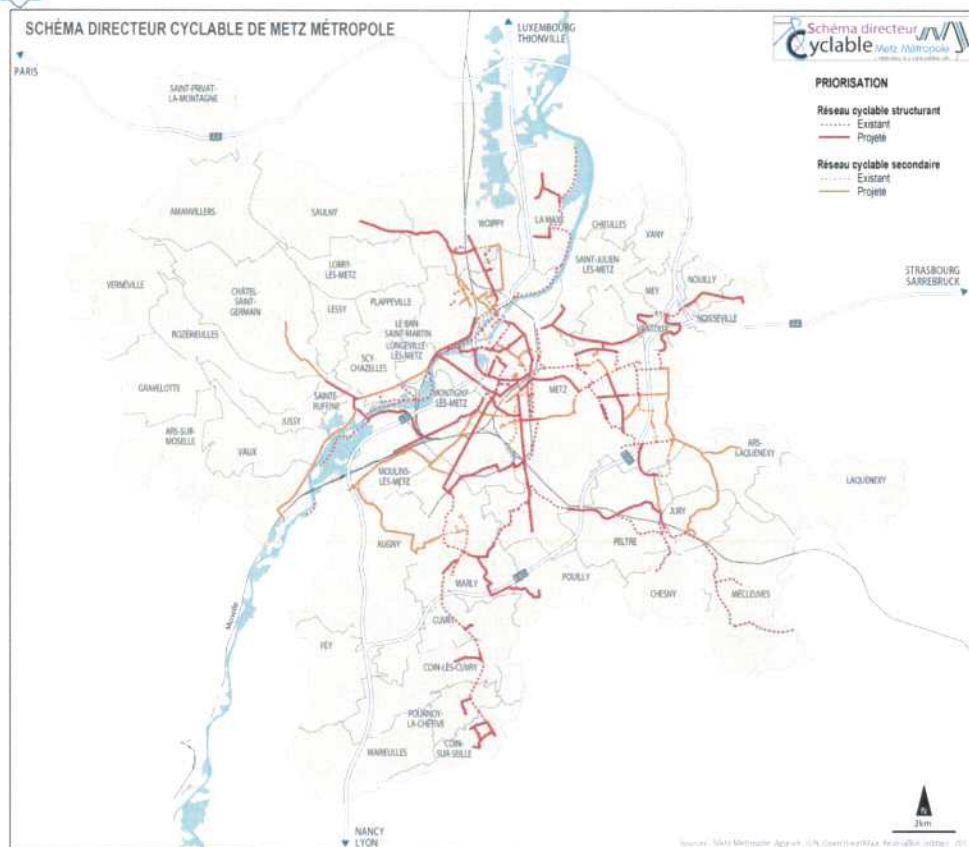
- développement du monitoring avec la pose de capteurs de température/hygrométrie et optimisation des installations de chauffage, ventilation, climatisation sur certaines parties de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine et du Musée de la Cour d'Or ;
- poursuite des analyses par caméra thermique sur les bâtiments métropolitains et propositions de mise en œuvre d'actions correctrices comme l'application de joints étanches au niveau des ouvrants ;
- amélioration du suivi et de l'analyse des consommations et état des lieux des bâtiments métropolitains ;
- valorisation des certificats d'économie d'énergie via une convention passée avec UEM ;
- travaux d'isolation et de remplacement des luminaires au complexe sportif du Val Saint Pierre.



MOBILITE ET DEPLACEMENTS



SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE



Document constitutif du Plan de Déplacements Urbains de Metz Métropole, le Schéma Directeur Cyclable sera approuvé en même temps que ce dernier, début 2020. Définissant des orientations, il présente également des propositions de liaisons et d'itinéraires plus fonctionnels et complémentaires des liaisons "loisirs" déjà existantes, de création d'infrastructures (linéaires de pistes, bandes cyclables, passerelle ...) et de services (parking vélo, animations, apprentissage ...).

Le diagnostic réalisé fin 2016 fait état d'un réseau cyclable effectif de 80 km (160 km de réseau au total mais 50 % non conformes à reprendre).

L'objectif porté par le schéma est de disposer d'ici 8 ans d'un réseau prioritaire composé de :

- 19 liaisons structurantes ;
- réparties sur 9 bassins de vie ;
- soit 180 km d'aménagements (y compris les aménagements existants), ce qui représente 0,75 ml/habitant (seuil levier pour faire "décoller" la pratique), au lieu des 0,33 ml/habitants actuels.

LES ACTIONS 2019 :

- fin de la véloroute Charles le Téméraire (tronçons à finaliser aux niveaux de Jussy, Vaux et Sainte-Ruffine) ;
- liaison entre le Pont de Fer (Metz) et le Ban-Saint-Martin ;
- réalisation d'un nouveau tronçon de piste cyclable avenue de Thionville.

TROIS PRIORITES POUR 2020 :

- réalisation d'un aménagement rue Lothaire et rue Joseph Henot ;
- construction de la passerelle Wadrineau ;
- poursuite de la réalisation des aménagements cyclables structurants hors du périmètre de la Ville de Metz.



DEVELOPPEMENT DE SERVICES ET INFRASTRUCTURES

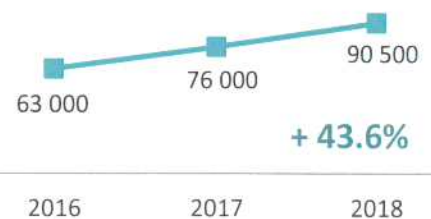
DEVELOPPEMENT DE PARKINGS RELAIS ET DE RABATEMENT

Historiquement 3 parkings relais (P+R) ont été réalisés lors de la mise en place du réseau METTIS. Fréquentés par les pendulaires, ce sont autant de véhicules qui ne traversent plus le centre-ville de Metz.

Suite à l'extension du périmètre de stationnement payant de la ville de Metz, une nouvelle offre en parkings de rabattement a été ouverte en 2018 pour répondre à la problématique des déplacements pendulaires. Au 144, route de Thionville et avenue Henri II à Metz des places sont accessibles le samedi.

En 2019, les abords de la gare de Peltre ont également été réaménagés avec la création de stationnements afin de favoriser l'intermodalité. Par ailleurs, un projet de création d'un nouveau parking de rabattement est en cours d'étude à Metz-Magny, rue du Faubourg, qui serait desservi par la ligne L5.

Fréquentation des P+R



DEVELOPPEMENT DE SERVICES DE LOCATION (VELO, AUTOPARTAGE ...)



VELOMET' : des vélos de ville, pliables et à assistance électrique, sont proposés à la location courte et longue durée grâce au service VéloMet. 330 vélos sont actuellement proposés via ce service.

INDIGO WEEL : service de free-floating sur Metz et les communes périphériques déployé depuis fin 2017 ; de l'ordre de 200 vélos sont disponibles sur le territoire.

CITIZ : 14 véhicules présents fin 2019 sur Metz, répartis sur 11 stations dont 4 nouvelles en 2019 (Muse - Amphithéâtre, Place Coislin, Nouvelle Ville - Cœur Impérial et Queuleu - Avenue de Plantières) avec une réelle volonté de renforcer le service par l'installation de nouveaux véhicules et de nouveaux emplacements.

DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES



Fin 2019, deux nouveaux parcs de stationnement, Saint Thiébault et Coislin, ont été équipés de bornes de recharge pour véhicules électriques, ce qui permet de finaliser l'équipement de la quasi-totalité des parkings de Metz Métropole (République, Comédie-Théâtre, Gare-De Gaulle, Gare-Pompidou, Mazelle, Paixhans, Cathédrale).

Afin de compléter cette offre, une douzaine de bornes de recharges sont en cours de déploiement en cette fin d'année 2019, dans le périmètre du stationnement payant de la Ville de Metz.



EXPLOITATION DU RESEAU LE MET'.



Les nombreuses évolutions et adaptations successives offrent un service répondant au plus près aux besoins des habitants. Preuve de ce succès, le cap des 22 000 000 de validations a été atteint en 2018. De plus, 3 METTIS supplémentaires ont été commandés et devraient être livrés courant 2020 afin de pallier les très fortes fréquentations aux heures de pointe. Les moteurs de ces 3 bus seront aux normes Euro 6, contre Euro 5 précédemment.

Afin de gagner en qualité de vie et d'air, depuis septembre 2018, le tracé de la ligne 3 du réseau le Met' a été modifié afin de la sortir du centre-ville de Metz. En parallèle, l'itinéraire de la navette du centre-ville (N83-City) reliant le Centre Pompidou-Metz à la place de la Comédie a été adapté afin qu'il desserve la Place de la République ainsi que les deux principales rues piétonnes (rue Serpenoise et rue de Clercs). Sa particularité : l'arrêt à la demande sur l'ensemble du plateau piétonnier. A noter que deux minibus 100 % électriques circulent sur ce tracé du centre-ville.

Alors que le projet de Plan de Déplacements Urbains a été arrêté par le Conseil Métropolitain du 27 mai 2019 et devrait être soumis à approbation en début d'année 2020 suite aux conclusions de l'enquête publique en cours, une des 40 actions volontaristes vise la réalisation d'une troisième ligne de bus à haut niveau de service. L'étude de ce projet a été engagée début 2019, la finalisation de l'étude de programmation étant attendue pour le début d'année 2020.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fréquentation	15 643 046	14 831 434	14 666 187	17 162 429	18 728 715	19 998 310	21 515 467	22 389 390
Evolution par an		-5,19%	-1,11%	+17,02%	+9,13%	+6,78%	+7,59%	+4,06%

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU RESEAU LE MET' ENTRE 2011 ET 2018



LA REGULATION DU TRAFIC, UN LEVIER POUR LA QUALITE DE L'AIR

Depuis les années 1970, le territoire de la Ville de Metz est équipé d'un système de régulation de la circulation aux carrefours à feux. Cela permet notamment d'améliorer les temps de parcours en optimisant l'attente des véhicules : fluidité de la circulation, qualité de l'air, économies d'énergies, régularité des transports en commun sont au cœur de ce dispositif. En 2017, un test d'optimisation de la régulation des feux en faveur des bus a été réalisé sur le trajet de la ligne L4 du réseau Le Met'. Les résultats de cette opération, très positifs, ont permis son déploiement en 2018, sur le périmètre de la Ville de Metz, sur les trajets des lignes L1, L2 et L5.

Au titre des travaux d'optimisation menés en 2019, les carrefours traversés par la L5 et situés sur les communes du Ban-Saint-Martin, de Longeville-lès-Metz, de Scy-Chazelles et de Moulins-lès-Metz ont été ainsi équipés afin d'être reliés au système de régulation de la circulation. Outre ces améliorations techniques qui devraient permettre d'optimiser la régularité et la fluidité de cette ligne forte du réseau, un nouveau terminus a été créé sur la L5, sur lequel viennent se rabattre 4 lignes (3 régulières et 1 ligne de transport à la demande).



DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

La seule création d'aménagements cyclables n'est pas suffisante pour augmenter la part modale du vélo. Des actions de sensibilisation, d'amélioration de l'image du vélo, de valorisation touristique, de services de location ... doivent être menées en parallèle.



SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

Du 13 au 22 septembre 2019, 15 animations ont eu lieu sur le territoire métropolitain (marches et visites à vélo, journée du transport public avec des voyages illimités pour 1€ sur le réseau Le Met, parcours itinérant sur la qualité de l'air, bourse aux vélos, portes ouvertes, opération "Un mois sans ma voiture" ...).

LA SECONDE EDITION DE L'OPERATION "UN MOIS SANS MA VOITURE"

Metz Métropole et ses partenaires ont souhaité reconduire en 2019, l'opération "Un mois sans ma voiture". 14 familles se sont engagées pour cette seconde édition à ne pas utiliser leur voiture pendant un mois et ont remis leurs clés de voiture aux organisateurs. Trajets domicile-travail, courses, loisirs, ils ont testé toutes les alternatives à la voiture : bus, vélo, autopartage, covoiturage avec des proches ou des voisins ...

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Metz Métropole s'est engagée depuis plusieurs années dans une logique de développement et d'aménagement durable de son territoire ainsi que de préservation des milieux naturels. L'animation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin", le plan de gestion du site classé du Mont Saint-Quentin, l'élaboration d'un Plan Paysage des Côtes de Moselle ou encore le travail sur la démarche de Trame Verte et Bleue (TVB) métropolitaine sont quelques exemples de cet engagement.



TRAME VERTE, BLEUE ET NOIRE ET PLAN PAYSAGE



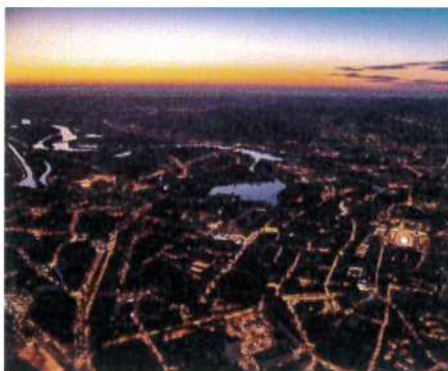
Les Trames Verte et Bleue (TVB) constituent un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus par la nature, en prenant en compte les activités humaines.

En 2019, un travail de synthèse et de capitalisation de l'ensemble des données disponibles sur la Trame Verte et Bleue (étude Asconit, Plans Locaux d'Urbanisme communaux, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine...) a été réalisé par Metz Métropole en collaboration avec l'Aguram¹ et le CEREMA² pour les valoriser et optimiser la coordination des politiques menées par la Métropole. Un document de synthèse est disponible sur le site internet de la Métropole.

¹ Aguram : Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

² CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Metz Métropole, lauréate de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2019



En parallèle de cette démarche, Metz Métropole a répondu à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue et en est lauréate en 2019 pour sa volonté de décliner de manière opérationnelle sa Trame Verte et Bleue intercommunale et de définir une Trame Noire intercommunale. C'est une réelle opportunité pour le territoire et les nombreux partenaires qui souhaitent s'engager aux côtés de la Métropole pour préserver, restaurer, valoriser la Trame Verte et Bleue et plus largement la biodiversité locale. Six actions concrètes découlent de ce programme lauréat, notamment l'intégration d'une Trame Noire dans la prise en compte des réseaux écologiques.

PLAN PAYSAGE

Le paysage est un élément central d'un territoire. Il peut symboliser un territoire, représenter son originalité, être porteur d'identité, être un élément décisif concernant la qualité de vie et l'épanouissement des personnes qui l'expérimentent ou encore être un véritable élément d'attractivité du territoire et de développement local.

Pour s'emparer de la question des paysages, Metz Métropole fait le choix de se doter d'un outil opérationnel concerté, le Plan Paysage. 2019 a permis de lancer l'élaboration du Plan Paysage sur le périmètre des 13 communes des Côtes de Moselle. Articulée notamment autour de l'axe "écologie urbaine et humaine" du Projet Métropolitain, cette démarche permet à la collectivité de s'interroger et d'investir son rapport à la nature et aux paysages dont la richesse singulière mérite d'être au cœur d'un travail collectif d'appropriation, de représentation, de protection, de mise en valeur et de promotion. Pour cela, Metz Métropole a été lauréate de l'Appel à projet Plan Paysage lancé par le Ministère de la Transition écologique à l'échelle nationale en décembre 2018.

Un volet transversal dédié aux paysages nocturnes constitue en outre l'un des axes forts de ce plan paysage, en lien et cohérence avec le projet "Trame Noire" de la démarche Trame Verte et Bleue. 13 sites pilotes ont été choisis fin 2019 sur les communes concernées par le Plan Paysage pour ancrer la démarche dès son commencement dans l'opérationnel.



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 "PELOUSES DU PAYS MESSIN"

Metz Métropole poursuit son engagement dans le développement de politiques publiques en faveur de la biodiversité à travers la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du pays messin ». Depuis 2013, Metz Métropole met ainsi en œuvre le programme d'actions inscrit dans le Document d'objectifs (Docob). Cette démarche permet de développer en interne une expertise opérationnelle de gestion d'un site naturel à haute valeur écologique,



mais également de mobiliser de nombreux acteurs à travers la mise en œuvre de contrats, avec les agriculteurs et les forestiers par exemple. Plusieurs actions ont été menées en 2018, en complément des opérations de sensibilisation lors de différentes manifestations comme le Trophée des crapauds, de la rédaction d'évaluations d'incidence Natura 2000, d'intégration des enjeux Natura 2000 dans les différents documents de gestion et de planification...



CHANTIER NATURE

Suite aux travaux de restauration des pelouses calcaires ayant eu lieu sur le plateau de Lorry-lès-Metz en hiver 2017-2018, une opération d'entretien a été réalisée en 2019 afin de maintenir ouvert ce milieu récemment restauré et de pérenniser les bénéfices de la réouverture du milieu. Pour cela 40 agents et élus de la métropole se sont portés volontaires pour venir ramasser les branches de Pins noirs restantes sur le sol, arracher les jeunes pousses et ratisser afin d'évacuer les aiguilles et pommes de pins qui risquaient d'acidifier le sol et donc d'en changer sa composition et sa flore. Accompagnée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, Metz Métropole a ainsi participé à la préservation de la biodiversité remarquable présente sur les pelouses calcaires.

DES OUTILS DE SENSIBILISATION

Créés en 2018 dans le cadre du volet sensibilisation et communication du Docob du site Natura 2000, le guide de découverte des pelouses calcaires du pays Messin et la mallette pédagogique de sensibilisation à la biodiversité ont été distribués dans les communes du site Natura 2000.

Disponible dans les mairies du site Natura 2000 et sur le site internet de la métropole, le guide de découverte a trouvé son public. La mallette pédagogique est à disposition des services scolaires et périscolaires des communes de la Métropole afin de sensibiliser les enfants à la biodiversité qui les entoure.

En 2019, une fête des mares, autour de la mare forestière créée par la commune à Lessy a également été l'occasion de découvrir, avec l'école du village, toute la richesse de ces îlots de biodiversité.



PLAN PATURAGE

Le pâturage est un outil opérationnel permettant une gestion douce des milieux et notamment des milieux sensibles, et aussi des paysages.

Pour la troisième année consécutive, Metz Métropole a reconduit la mise en place du pâturage ovin, sur le Plateau de Jussy et les coteaux du Mont Saint-Quentin. Près de 30 ha de pelouses calcaires classées Natura 2000 ont été pâturés, par une trentaine de Brebis de race Lacaune. Cette action, réalisée en concertation avec le Ministère des Armées, la

DREAL Grand Est (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement) et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, permet d'entretenir des milieux sensibles et de préserver la faune et la flore rares qu'ils abritent (orchidées, Damier de la Succise...). Une approche expérimentale, en complément de cette action, a rendu possible l'installation d'un troupeau caprin, en partenariat avec l'Association des Amis de la Chèvre de Lorraine. 6 individus ont ainsi intégré un parc d'environ 2 hectares pour une action complémentaire au troupeau ovin.



Chiffres clés 2019 :

30 ha pâturés
30 brebis de race Lacaune
6 chèvres de Lorraine

GITES A CHIROPTERES



Metz Métropole a initié un projet d'aménagement d'ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin en tant que gîtes à chauves-souris. En effet, les ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin et de Plappeville représentent un énorme potentiel d'accueil pour 15 des 23 espèces de chauves-souris de Lorraine, qui viennent y hiberner ou élever leurs jeunes en été.

Aussi, Metz Métropole, accompagnée d'un architecte du patrimoine et en concertation avec la DREAL et l'Architecte des Bâtiments de France, souhaite équiper 3 ouvrages du Mont Saint-Quentin, de grilles et de portes. L'objectif de cette mise en défens est de permettre l'accès aux ouvrages pour les chauves-souris, tout en empêchant la fréquentation humaine, les chauves-souris étant très sensibles au dérangement. Les travaux sont prévus pour mi 2020.

Les travaux sont prévus pour mi 2020.

DES PARTENARIATS POUR UNE PROTECTION ET UNE SENSIBILISATION EFFICACES



Un véritable travail partenarial entre Metz Métropole et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a été initié dès 2016. En 2019, la convention de partenariat est fortement corrélée aux suivis des actions concrètes de gestion du site Natura 2000, telles que le suivi du pâturage, la restauration de pelouses calcaires ou encore la conservation de milieux par entretien mécanique.





La nouveauté 2019 est la signature d'une convention de partenariat avec la CPEPESC Lorraine (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères). Ce partenariat vise à garantir la conservation de la biodiversité sur le territoire de Metz Métropole, et plus particulièrement l'intégrité des sites présentant un intérêt écologique pour les populations de chiroptères et à contribuer activement à maintenir et restaurer le nombre et la diversité des populations de chiroptères. Cette collaboration trouvera également en 2020 une concrétisation dans l'élaboration de la Trame Noire de la Métropole.



2019 a également permis de développer un partenariat avec l'Ecole Supérieure des Arts de Lorraine sur la thématique des paysages nocturnes. Visites de terrains, rencontres, ont été à l'origine de plus de vingt œuvres d'étudiants permettant de sensibiliser le grand public aux enjeux de la trame noire : vidéos, bandes dessinées, sculptures, œuvres vivantes, jeux de société, ... autant de supports à exploiter. De nouveaux travaux sont prévus en 2020 autour du paysage des côtes de Moselle.



NATURE EN VILLE ET ETUDE SESAME

Initiée en 2017, l'étude SESAME (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence) a été développée par le CEREMA, la Ville de Metz et Metz Métropole. Elle vise à créer des outils d'aide à la décision sur les espèces d'arbres et d'arbustes à utiliser en milieu urbain, tenant compte des services écosystémiques différenciés rendus par ces végétaux, ainsi que les risques liés aux arbres. Au total, environ 90 essences d'arbres sont étudiées dans le contexte local autour de 5 thématiques :

- qualité de l'air : les arbres peuvent fixer certains polluants et améliorer ainsi la qualité de l'air en milieu urbain ;
- régulation du climat local : via l'évapotranspiration, les arbres relâchent de l'eau dans l'atmosphère ce qui a pour conséquence d'humidifier l'air et donc de le rafraîchir ;
- support de biodiversité : il peut servir d'abri, être source de nourriture, participer au maintien des continuités écologiques (trame verte) nécessaires au déplacement des espèces ;
- paysage et cadre de vie : l'arbre comme vecteur de lien social et de bien-être notamment.

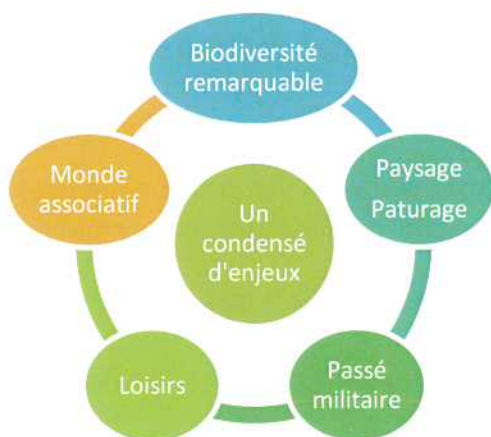


L'étude intègre aussi les risques générés par les arbres eux-mêmes : sanitaires (effet allergisant, toxicité, odeur) ou physiques (racines superficielles, chutes de branches, fruits entraînant des dommages, ...).

En pratique, elle se traduit par un outil d'aide à la décision permettant de mieux orienter les projets d'implantation d'arbres et arbustes dans les futurs aménagements. La fin de l'étude est prévue pour novembre 2019 et sera suivie d'un déploiement opérationnel de l'outil auprès des collectivités et des aménageurs du territoire.



Véritable totem de l'identité messine, le Mont Saint-Quentin surplombe la vallée de la Moselle et évoque à lui seul les balades du dimanche en famille à l'ombre de ses arbres mais aussi une partie de l'histoire de Metz avec sa centaine d'ouvrages militaires de la fin du XIX^{ème} siècle. Depuis juillet 2017, la collectivité est propriétaire de 211 ha correspondant aux anciennes emprises militaires, sur l'ensemble des 700 ha de ce site classé.



Quatre orientations pour l'aménagement du Mont Saint-Quentin issues du Plan de Gestion

- favoriser la préservation des richesses écologiques par la gestion des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- valoriser les patrimoines naturels et culturels par l'organisation de la découverte du site ;
- sécuriser et valoriser les ouvrages militaires ;
- animer le projet en lien avec les associations et les habitants.

2019, est l'année charnière qui prépare la mise en chantier en 2020 du site et plus particulièrement la protection et le devenir des ouvrages militaires :

- finalisation du dossier de mise en sécurité des ouvrages militaires sur près de 67 ouvrages ;
- validation de l'enveloppe financière dédiée ;
- dépôt en mars 2019 de deux permis de construire par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) auprès de l'Etat pour instruction ministérielle (délais 8 mois) ;
- définition du calendrier du programme d'intervention sur 2020 et 2021 en lien avec les enjeux des milieux naturels et de la faune locale (chiroptère notamment) ;
- préparation du démarrage des travaux (éclaircissement des abords et accès des ouvrages à traiter) ;
- présentation de l'ensemble de ces éléments au tissu associatif du Mont Saint Quentin en octobre.



Pour mémoire, le programme de mise en sécurité du site qui a pour objectif de préserver, sécuriser et valoriser le site, couvre la période 2016-2020. Ces actions et orientations s'inscrivent dans le cadre d'un Plan de Gestion élaboré en partenariat avec la DREAL et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), adopté le 7 mars 2016 :

- sécurisation des forts (occultation des ouvrants, restauration des grilles, enfouissement d'ouvrages dangereux ...);
- nettoyage des façades des forts;
- sécurisation des cheminements et balisage de sentiers;
- ...

Il est enfin à noter que la recherche de moyens et organisations utiles à la gestion douce et raisonnée du site se poursuit à travers :

- le plan pâturage sur les pelouses calcaires;
- le partenariat engagé avec l'Office National des Forêts sur le domaine forestier de Metz Métropole;
- la mise en place de la gestion de la chasse avec les communes (délégation aux communes par Metz Métropole);
- des échanges avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la DREAL pour traiter les incivilités et traversées non autorisées du site en véhicules à moteur;
- la mise en place avec le monde agricole d'échanges et de partenariat, notamment en été 2019 avec la Ferme Saint-Georges;
- l'ouverture progressive aux idées des associations suite à une première réunion qui s'est déroulée le 8 octobre 2019.



GEMAPI, ETAT DES LIEUX DE LA NOUVELLE COMPETENCE METROPOLITAINE

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Metz Métropole a engagé de nombreux chantiers sur cette thématique :

- finalisation d'une étude diagnostic par une gestion intégrée du bassin versant du ruisseau de Saulny, avec proposition d'un plan d'actions sur l'hydromorphologie des cours d'eau, gestion des inondations et des ruissellements : 20 km de cours d'eau étudiés sur 6 communes (Saulny, Plappeville, Woippy, Lessy, Metz et La Maxe). Ce plan d'actions reste à valider, avant de poursuivre avec une mission de maîtrise d'œuvre et de définition d'un avant-projet;



- lancement d'une étude diagnostic par une gestion intégrée sur le bassin versant du ruisseau de Vallières en coopération avec la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange : environ 60 km de cours d'eau étudiés sur 8 communes de Metz Métropole (Ars-Laquenexy, Laquenexy, Metz, Mey, Noisseville, Nouilly, Saint-Julien-Les-Metz et Vantoux) ;
- lancement d'études diagnostic sur les cours d'eau du Rilleau et de la Ramotte sur la commune d'Augny ; ces cours d'eau sont en partie situés sur le plateau de Frescaty. L'étude sur la Ramotte est complétée par un avant-projet pour réaménager et renaturer la Ramotte en amont d'Augny ;
- démarrage des travaux :
 - o de renaturation et de protection contre les crues du ruisseau Saint Pierre en octobre 2019 (durée prévisionnelle des travaux : 18 mois environ) ;
 - o d'aménagement et de restauration des espaces naturels sensibles du Paquis et Saussaie et de renaturation du ruisseau de Montvaux sur la commune de Moulins-lès-Metz ;
- signature d'une convention de mandat d'études entre Metz Métropole et le Syndicat Mixte Moselle Aval pour la réalisation des études de dangers des ouvrages de protection contre les crues (digues de Ars sur Moselle – Ban Saint Martin – Nouveau Port de Metz) ;



Chiffres clés GEMAPI

*Environ 300 km de cours d'eau répartis sur 16 bassins versants,
4 ouvrages de protection contre les crues (14 km de digues),
4 syndicats de rivières en place sur le territoire,
De nombreux acteurs : syndicats de rivières, Voies Navigables de France,
Moselle Aval, chambre d'agriculture, DREAL, DDT, ...*

2019 a également été l'occasion d'approuver le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval et qui se décline en plusieurs objectifs : faire émerger différents scénarii d'actions et d'aménagement opérationnels permettant de réduire la vulnérabilité des territoires face au risque ; améliorer la prise de décisions des élus ; mettre en œuvre la réalisation de mesures structurelles (ex : aménagement de digue) et non structurelles (sensibilisation et formation des habitants) de réduction du risque inondation.

URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN



PLANIFICATION TERRITORIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole est devenue compétente en matière de planification et a ainsi en charge les procédures d'élaboration/révision et de gestion (modifications, mises à jour) des documents de planification,



notamment des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des 44 communes de la Métropole, avec en 2019, quelques temps forts :

- 2 procédures de révision approuvée : PLU de Scy-Chazelles et Peltre mis en conformité avec les lois ALUR et Grenelle ;
- 10 procédures de révision en cours, avec intégration des volets environnementaux dans les :
 - o projets d'aménagement et de développement durables (biodiversité, mobilité, paysage, zones humides et cours d'eau, ...) ;
 - o règlements (prise en compte de la petite faune, des énergies renouvelables, des surfaces imperméabilisées, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,...) ;
 - o orientations d'aménagement programmé (trame paysagère et environnementale, renaturation de cours d'eau, mobilités actives, ...) ;
 - o évaluations environnementales ;
- une dizaine de procédures de gestion engagées et plusieurs autres en phase de réflexion.
- l'évolution des documents de protection du patrimoine bâti et paysager (Site Patrimoniaux Remarquables de Metz et de Scy-Chazelles) ;
- la nécessité d'une réflexion sur une démarche d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal.

2019 a également été l'année du lancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en mars 2019 qui a donné lieu à la mise en place d'outils de gouvernance politique et technique ainsi qu'à de premiers ateliers de travail avec les élus. L'ingénierie nécessaire à ce PLUi a été également définie et mise en place (convention avec l'Aguram et la Chambre d'Agriculture de la Moselle et appel d'offres pour s'entourer de bureaux d'études spécialisés).

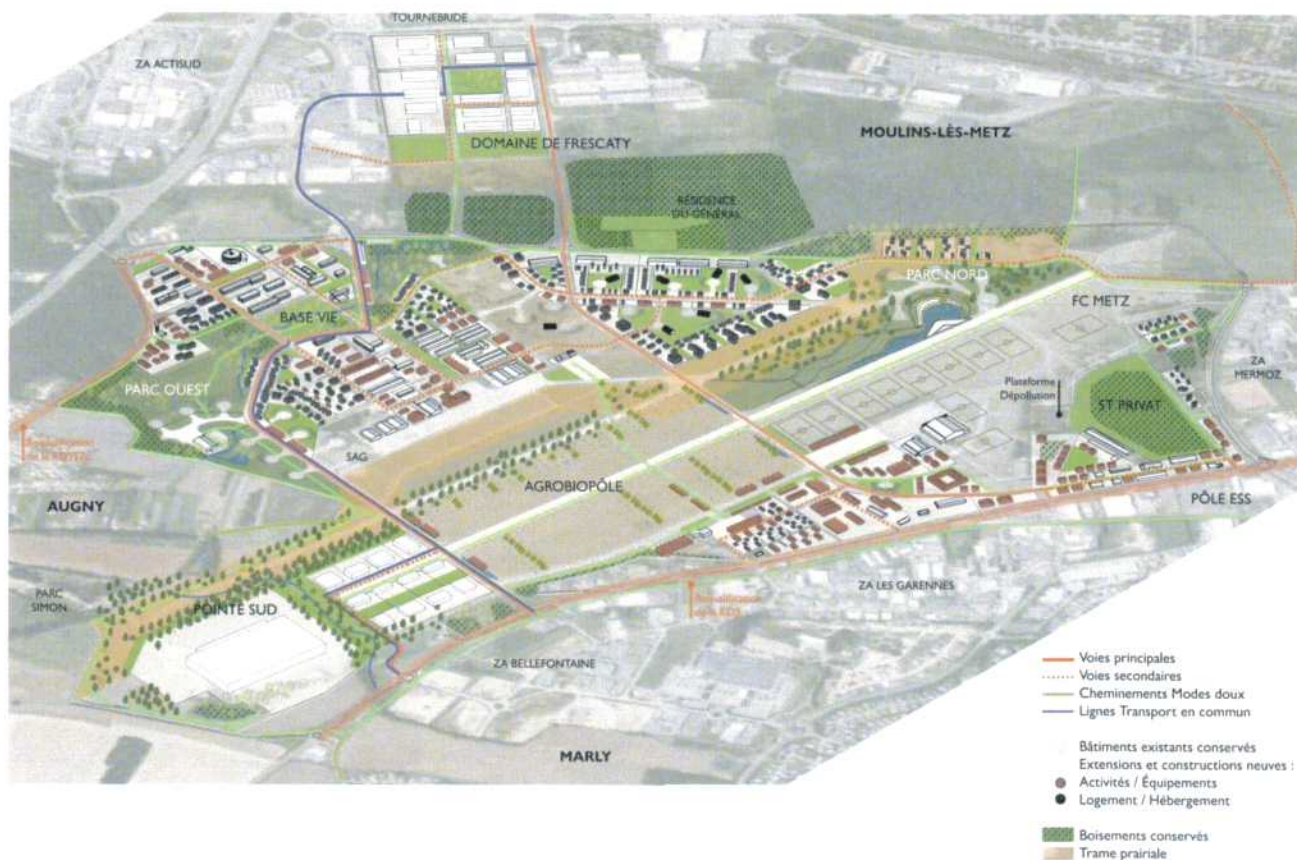


APPROBATION DU PLAN GUIDE DU PLATEAU DE FRESCATY



A la suite de l'élaboration d'un premier Plan Directeur, dans le cadre de l'acquisition puis de la démarche European, concours d'idées en urbanisme et architecture, et de la désignation de 3 lauréats, Metz Métropole a poursuivi le processus de reconversion du Plateau de Frescaty au travers d'un Plan Guide. Le travail a débuté avec l'agence Fanny CHENU, et Antoine ALLORENT en janvier 2018, et s'est terminé par son approbation au Conseil Métropolitain du 21 octobre 2019. Ce plan guide met largement en valeur la notion d'écologie urbaine et humaine qui structure le Projet Métropolitain.





Le Plan Guide se décline en 6 thématiques :

1. Programmation : Accompagner le renouveau économique du Plateau de Frescaty

Une programmation la plus mixte possible permettra d'accueillir tout le panel d'activités économiques, équipements et services qui correspondent à la dimension de ce site de 380 ha et à un renouvellement du secteur Porte Sud de la Métropole.

→ OBJECTIFS 2040 : 87 ha d'activités économiques, 30 ha dédiés à l'habitat, 3 500 emplois sur site, 950 logements, 140 ha d'espaces publics.

2. Mobilité : Ouvrir le site au public et consolider son accessibilité

Fermé durant plus de 100 ans, l'emprise de l'ancienne base aérienne sera à terme totalement ouverte, traversée et rattachée aux quartiers qui l'environnent, par l'ensemble des différents modes de déplacement.

→ OBJECTIFS 2040 : 3 lignes de bus desservant le site, 2 lignes de bus traversant le site, 40 km de voies réhabilitées, 20 km de cheminements doux.

3. Environnement : Relier le site à son environnement et valoriser la biodiversité

L'ancienne base aérienne comportait un grand nombre d'espaces naturels destinés à mettre à distance les activités sensibles du grand public. Cet impératif a créé un cadre environnemental d'une grande richesse sur le site. Le projet de reconversion prévoit donc de le conserver et de le valoriser.

L'ensemble des boisements présents sera conservé, protégé et entretenu.

Une trame prairiale d'une centaine de mètres de large traversant le site du nord au sud sera valorisée et pourra accueillir certaines activités agricoles (prairies pour le fauchage, élevage extensif, ...).

Concernant la trame bleue, le site est traversé par deux cours d'eau : le Rilleau et la Ramotte. Ils seront renaturés et intégrés au sein de parcs publics.

→ **OBJECTIFS 2040 : 40 ha d'espaces boisés conservés, 38 ha de trame prairiale valorisée, 3 km de ruisseaux renaturés, 5 km de haies.**

4. Paysage : Valoriser le paysage en affirmant un trait d'union ville-campagne

Les anciens espaces verts présents sur le site au cœur des espaces construits seront eux aussi conservés. Ils pourront constituer à terme un réseau de parcs et jardins allant de l'espace vert urbain aménagé aux espaces agricoles de l'Agrobiopôle. Ce réseau sera constitué de 3 séquences :

- à l'ouest sur 22 hectares : un parc habité qui traverse la base vie et se connecte aux espaces paysagers de la Pointe Sud et du Domaine de Frescaty ;
- au sud et centre sur 64 hectares : les espaces de l'Agrobiopôle et le parc de la Ramotte dans la Pointe Sud ;
- au nord sur 22 hectares : le projet d'un parc d'échelle métropolitaine, s'appuyant sur la partie nord de la piste, des taxiways et des espaces de dégagements aéronautiques conservés et offrant un paysage alliant mémoire, nature et paysage au quartier d'habitation prévu sur l'ancienne ZATAC.

→ **OBJECTIFS 2040 : un total de 115 ha de parcs et jardins paysagers.**

5. Patrimoine : Préserver la mémoire du lieu tout en lui assurant un nouvel avenir

Il s'agit de composer avec le patrimoine existant, identité forte du site, et de le considérer comme un atout pour la reconversion du site.

→ **OBJECTIFS 2040 : 35 000 m³ de sols bétons démolis, 60 bâtiments rénovés, 10 km de chemin de ronde (parcours pédagogique), 7 800 m de piste et taxiway conservés et ouverts au public.**

6. Economie circulaire : Vers une nouvelle urbanité écologique et solidaire

Utilisé durant un siècle pour les activités militaires, l'ancienne base aérienne doit subir une transformation profonde pour pouvoir se reconvertir en un projet mixte tel que la présente le plan guide. Cela impose des travaux importants sur les réseaux, les énergies, les sols, etc. et une redéfinition totale des activités et donc des espaces à concevoir.

Reconvertir un espace de manière prioritaire, sans le laisser se transformer en friche, est déjà une manière de rompre avec l'économie linéaire. Cette action doit être la plus durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Le réemploi des matériaux est ainsi favorisé. La dépollution peut parfois se faire in situ, de manière naturelle. Metz Métropole développe un mix énergétique intégrant largement le renouvelable (biomasse, géothermie, mise en place de réseaux de chaleur, panneaux photovoltaïques en toiture ou en ombrière...).

Enfin, il s'agit aussi de laisser une place aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, fédérateur tant pour les activités locales que sur une échelle plus élargie et de poursuivre la démarche mise en place fin 2018 d'Ecologie industrielle et territoriale avec les entreprises du site et de la zone d'Actisud.

→ **OBJECTIFS 2040 : 1 pôle d'économie sociale et solidaire, 50 % minimum d'énergies renouvelables, gestion durable de la ressource en eau (infiltration, noues...), traitement au maximum de la pollution in-situ, démarche d'écologie industrielle territoriale.**

Des actions concrètes issues de la concertation actuellement en phase d'étude ou de mise en place

Mutualiser les services pour les travailleurs sur le site (mettre en place un service de vélos pour circuler sur le site, créer une crèche/garderie commune) ;

Communiquer pour faire connaître le site (organiser des portes ouvertes lors des journées du patrimoine, ballades racontées à vélo, mobiliser les outils numériques) ;

Travailler sur le mix énergétique et les déplacements (mettre en place une charte de développement énergétique comprenant des règles et outils d'accompagnement, avoir un réseau de chauffage urbain alimenté notamment par la biomasse, renforcer les transports en commun, utiliser la piste comme axe Nord-Sud pour les modes doux, créer deux traversées Est-Ouest minimum) ;

Accompagner les structures présentes sur le site (créer des points de vente directe pour l'Agrobiopôle, constituer des groupements d'achat dans le cadre des chantiers, mettre en place un cahier des charges pour la gestion des espaces verts, une charte déchets verts ...).



ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES METROPOLITAINES

UN SCHEMA DE L'OFFRE ECONOMIQUE (SOE)

Depuis sa prise de compétence au 1^{er} janvier 2017 du fait de la Loi Notre, Metz Métropole s'est engagée dans une démarche de définition de son plan d'actions sur les 27 zones d'activités économiques du territoire. Après un travail de diagnostic afin de mieux appréhender la diversité de la réalité de ces espaces, une stratégie et un plan d'actions ont été élaborés en lien avec l'Aguram, l'agence Inspire Metz, et Synopter, Assistant à maîtrise d'ouvrage pour la métropole. La CCI, la CMA, mais aussi les communes de Metz Métropole notamment ont aussi été sollicitées et associées à ces études.

Il sera proposé au Conseil Métropolitain fin 2019 l'approbation d'un premier SOE qui vise à mieux répondre aux besoins des entreprises présentes sur le territoire ou demandeuses de s'y installer et d'intensifier notre développement économique sans extension urbaine supplémentaire.

Ainsi, les différentes actions à mettre en œuvre sont :

- une nouvelle gouvernance permettant à la fois la création d'outils communs avec les entreprises, et l'amélioration des processus d'intervention pour la vie quotidienne des sites,
- la rédaction d'une charte de développement durable des sites d'activités économiques,
- la mise en place de plusieurs expérimentations telles que la montée en gamme d'un site existant ou l'intensification du Technopôle, la régénération des zones de Woippy, la reconversion d'un bâtiment en friche pour le convertir en hôtel d'entreprises tertiaire sur le Plateau de Frescaty.

PLATEAU DE FRESCATY ET DEMARCHE HQE AMENAGEMENT



Depuis 2017, Metz Métropole s'est engagée dans une démarche de certification HQE Aménagement sur la reconversion de l'ensemble du Plateau de Frescaty. Compte tenu de sa dimension exceptionnelle (380 ha) et du phasage par secteur, le travail s'est poursuivi à différentes étapes en 2018 :

- ZAC du Domaine de Frescaty : finalisation du diagnostic et des orientations, organisation d'ateliers de présentation en comité de secteur ;
- ZAC Pointe Sud, Base Vie : initiation du processus.



Par ailleurs, 5 projets privés venant s'implanter sur le site ont entamé une démarche de certification HQE bâtiment, bénéficiant ainsi d'un tarif privilégié sur la cession du foncier. La plateforme logistique ARGAN a choisi de viser un label BREEAM Excellence.

TRANSITION ALIMENTAIRE

L'engagement de Metz Métropole en faveur d'une agriculture périurbaine « multifonctionnelle, diversifiée et durable » s'est manifesté dès 2010, au travers de deux compétences :

- l'aménagement de l'espace communautaire : stratégie foncière, PCAET, Ecocité, l'espace du PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) de Scy-Chazelles/Lussy ;
- le développement économique : Schéma de l'offre économique et plan guide du Plateau de Frescaty.

Metz Métropole souhaite valoriser le potentiel de diversification des activités agricoles au travers de l'amélioration de la gestion économe et concertée du foncier et des documents d'urbanisme. La collectivité accompagne des porteurs de projets pour qu'ils s'inscrivent dans une dynamique du "produire, transformer et consommer local". Cet accompagnement se décline en 2019 par une nouvelle convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'adhésion à la démarche Agrimieux du Rupt de Mad pour améliorer la qualité de la ressource en eau.

La métropole a ancré cette ambition en faisant de la transition alimentaire l'un des 10 chantiers prioritaires de son Projet Métropolitain et en lançant une démarche de préfiguration de son futur Projet Alimentaire Territorial (PAT). Suite à la réalisation d'un diagnostic du système alimentaire, partagé avec l'ensemble des partenaires et acteurs socio-économiques du territoire lors d'un séminaire en octobre 2018 devant plus de 60 participants, Metz Métropole a lancé son appel d'offres à l'automne 2018 pour s'entourer des compétences nécessaires à la mise en place d'une nouvelle stratégie alimentaire. La Chambre d'Agriculture de la Moselle et le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy représentent deux acteurs forts de cette démarche.



AGROBIOPOLE

Aujourd'hui, ce sont plus de 70 ha du Plateau de Frescaty qui sont dévolus à l'agriculture : ces terrains représentent l'épicentre d'un projet plus vaste plus communément appelé Agrobiopôle qui comprend d'autres terrains sur la Métropole comme le PAEN de Scy-Chazelles/Lussy, la Zone Agricole Protégée de Mey et bien d'autres terrains identifiés par l'Aguram à travers le second volet d'une étude réalisée en 2019.

Ces espaces du Plateau de Frescaty sont ainsi mis à disposition de porteurs de projets pour développer une production maraîchère, arboricole, et de petit élevage tournée vers l'agriculture biologique, à destination des consommateurs locaux mais surtout de la restauration hors domicile et des cantines scolaires de la Métropole.

Les espaces de production et d'équipement du Plateau de Frescaty qui intègrent le plan guide éponyme, vont connaître dès 2020 d'autres aménagements suite à l'accueil de plusieurs exploitants agricoles : viabilisation de certaines parcelles, aménagements de haies et d'espaces de mobilités douces, découpage du foncier pour la mise en location, identification des capacités de la ressource en eau disponible, ... et enfin des traitements de la pollution résiduelle (mâchefer, zone bétonnée).





PARC AGRICOLE : Programmation

- | | | | |
|----------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Gestion des eaux pluviales | Circulation des engins agricoles | Jardins partagés | Culture hors sol |
| Biodiversité | Lieu de cueillette fruits et légumes | Prairies cultivées | Jardin de phytoremédiation |
| Outillages | Espace de détente | Elevage de volailles, bovins, ovins | |



ESPACE TEST AGRICOLE

L'espace test agricole (ETA) développé sur 5 ha est le premier projet opérationnel de l'Agrobiopôle.

Metz Métropole en collaboration avec le Lycée agricole de Metz-Courcelles-Chaussy porte un projet de "couveuse d'entreprise" en maraîchage biologique.

L'objectif pour la collectivité est de mettre à disposition 5 ha de foncier aménagé (serres, systèmes d'irrigation, matériel d'exploitation agricole) à "3 testeurs" souhaitant développer leur activité, expérience et marché avant installation définitive.

Deux maraichers se sont déjà installés en 2019. Un 3^{ème} est attendu en 2020.



Le soutien financier de l'Etat, via le Pacte Lorraine, a permis à la Métropole de mettre à la disposition de ces deux maraichers les équipements et le matériel nécessaires à leur test (serres, système d'irrigation, outillage, tracteur,



bureau, lieu de stockage, ...). D'autres investissements et expérimentations pour améliorer la gestion de la ressource en eau sont aussi en cours de réflexion.

L'organisation définie entre Metz Métropole, le Lycée Agricole de Courcelles-Chaussy et Cap Entreprendre est à consolider pour accompagner aux mieux les maraichers. Une étude sur une structure juridique dédiée est en cours.

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE



HABITAT

Dès 2018, le Programme Local de l'Habitat (PLH), prorogé pour la période 2017-2019, a commencé sa révision. Le diagnostic du territoire a été réalisé par l'Aguram et des ateliers thématiques ont eu lieu avec les partenaires et les élus. Rédigés au premier semestre 2019, le document d'orientation et le programme d'action visent principalement :

- la production de logements aidés à loyers accessibles répondant ainsi au besoin de la population, tout en diversifiant la typologie des logements au profit des jeunes ménages et des familles,
- la répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération, dont 92 % sont encore aujourd'hui concentrés sur trois communes (Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy),
- la promotion de nouvelles formes urbaines, alliant densité, confort et qualité architecturale, y compris environnementale,
- l'amélioration de la qualité du parc existant, en aidant financièrement la réhabilitation d'environ 250 logements par an, ce qui concourt notamment à la remise sur le marché des logements vacants.

Ainsi, autour du Programme Local de l'Habitat (PLH), Metz Métropole, soucieuse des enjeux énergétiques et climatiques, a mis en place des outils variés pour développer une politique de construction et de rénovation des logements.

LOGEMENT SOCIAL

La question de l'offre sociale et très sociale est majeure à Metz Métropole. Le nombre de logements très sociaux construits dans les années 2000 a été particulièrement faible, et plus encore au regard des besoins constatés. Dans le cadre de sa compétence Equilibre social de l'habitat, Metz Métropole accompagne financièrement la création de logements sociaux PLUS et PLAI bénéficiant d'un agrément par l'Etat (PLUS = prêt locatif à usage social, PLAI = prêt locatif aidé d'intégration) et garantit les emprunts de l'ensemble des opérations du territoire.

	2017	2018	2019
Subventions logements sociaux ordinaires	755 000,00 €	1 186 500,00 €	1 061 000,00 € (600 000,00 € en attente)*
Garantie d'emprunt	36 978 085,00 €	16 854 141,00 €	27 570 267,00 €
Subventions logements sociaux portés par des structures	160 000,00 €	180 000,00 €	88 000,00 €

Nombre de logements sociaux financés sur la période



* 6 dossiers de subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements sociaux seront présentés au bureau délibérant du 2 décembre 2019 pour un total de 600 000 € de subventions.

A travers son soutien aux réhabilitations de logements, Metz Métropole souhaite lutter contre l'habitat indigne et insalubre, encore présent sur certains secteurs, mais aussi soutenir la bonne qualité du parc locatif sur la Métropole. L'action de Metz Métropole porte donc sur la dimension qualitative de l'offre, mais aussi sur sa dimension quantitative, en lien avec le besoin soutenu de logements sociaux et très sociaux.

Metz Métropole accompagne également les communes dans leurs démarches de construction de logements sociaux et les sensibilise à l'intérêt de ce type d'opération. Le développement d'un parc à vocation sociale permet notamment d'attirer des jeunes ménages et assurer la possibilité de réalisation de parcours résidentiel sur la commune.

PARC PRIVE CONVENTIONNE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017-2020 prévoit de traiter 585 logements en 3 ans sur plusieurs volets : amélioration de la performance énergétique, lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, aide à l'autonomie. Ce dispositif succède au Programme d'Intérêt Général Habitat Dégradé (2010-2015) et au Protocole Habiter Mieux (2016-2017) avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH). Au cours des trois dernières années Metz Métropole a ainsi financé la réhabilitation de plus de 330 logements du parc privé, dont la réhabilitation de 97 logements du parc privé en 2019 pour un total de 127 000 € d'aides accordées.

Metz Métropole est partenaire du Programme d'Accompagnement des Copropriétés Dégradées (PACOD) de Metz-Borny, ainsi que des OPAH copropriétés du territoire, portées par la Ville de Metz et dont l'opérateur est le Centre d'Amélioration de la Moselle (CALM). La collectivité participe à hauteur de 10 % HT du montant des travaux subventionnables réalisés dans les copropriétés concernées, dans la limite de 1 000 € par logement. L'aide pourrait prochainement être majorée à 15 % HT, dans la limite de 1 500 € par logement. A ce titre, dans le cadre des dispositifs portés par la Ville de Metz, Metz Métropole a récemment accompagné financièrement 4 copropriétés pour un montant total de subventions de plus de 84 000 €, pour la réalisation de divers travaux.



PLAN LOGEMENT D'ABORD

Depuis mars 2018, Metz Métropole fait partie des 23 territoires de mise en œuvre accélérée du Plan "Logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme". La feuille de route (2019-2020) se décline en 14 actions, comprenant aussi bien des études que des mesures innovantes, ayant vocation à améliorer la connaissance des publics et leur apporter des réponses adaptées en termes de logement et de mesures d'accompagnement.

Afin de mobiliser et promouvoir plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes défavorisées, deux études ont été lancées en 2019 (étude sur l'hébergement et le logement accompagné, et étude pour lutter contre la vacance structurelle dans le parc privé).

Afin de mieux accompagner les personnes les plus fragiles et promouvoir leur accès dans un logement, des actions innovantes et concrètes sont expérimentées en 2019 et 2020 pour des publics ciblés : les personnes sortant d'institutions (les personnes sortant de l'hôpital psychiatrique, les jeunes sous main de justice et les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance), les personnes marginalisées et sans domicile, et les ménages du parc social menacés d'expulsions locatives.

Enfin, dans une volonté de mobiliser les acteurs autour de cette politique publique, une gouvernance a été instaurée (comité de pilotage) et des actions de communication sont régulièrement organisées (séminaire, rédaction de lettres d'information).





Depuis le 1^{er} janvier 2015 et l'entrée en vigueur de la nouvelle géographie prioritaire, Metz Métropole compte 6 quartiers prioritaires (Borny, Bellecroix, La Patrotte-Metz Nord, Hauts de Vallières, Sablon Sud et Saint Eloy-Boileau-Pré-Génie). Parmi ces quartiers, 4 sont pris en compte dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

En 2018 et 2019, la mise en œuvre du protocole de préfiguration et l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain de Metz Métropole a mobilisé l'ensemble des partenaires, en lien avec les villes de Metz et de Woippy.

Zoom sur des exemples d'actions soutenues dans le cadre du contrat de Ville 2015-2020 :

Nature en famille : dans un souci d'animation de l'espace public et de valorisation du quartier, différentes manifestations sont organisées sur les Haut-de-Vallières autour de l'éducation à l'environnement et de la participation citoyenne

Repair café : ateliers portés par MDESIGN pour réparer des objets et ainsi lutter contre la surconsommation et l'obsolescence programmée, mais aussi réfléchir à son mode de consommation et éviter le gaspillage

Sensibilisation à l'environnement : le Centre Social AGORA organise des événements et ateliers autour des questions environnementales et citoyennes : journées citoyenne de nettoyage, atelier sur les éco-gestes...

CYCLE DES DECHETS



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Document cadre obligatoire depuis 2018, Metz Métropole a élaboré son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en partenariat avec les acteurs locaux, associatifs, économiques, sociaux, et institutionnels. Il est la continuité du premier programme 2010-2015 et se décline en 6 axes directeurs : gestion de proximité des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, prolongement de la durée d'usage, consommation responsable, accompagnement des non-ménages et projets transversaux.

2 objectifs : une réduction de 10 % des quantités globales de déchets entre 2010 et 2020 et une réduction de 8 % sur la durée du programme.



LE PLPDMA EN ACTIONS

GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS

Poursuite des opérations de sensibilisation et de mise à disposition de matériel de compostage pour les particuliers, les immeubles et les établissements demandeurs.

Mise à disposition, depuis début 2019, et suivi de lombricompostage, en format test auprès de 30 foyers volontaires.

Opération "Seconde vie des sapins de Noël" : lancement de la deuxième édition des récupérations de sapins pour paillage des espaces verts municipaux. En 2019, 8 communes engagées, 1 124 sapins (environ 9 tonnes) récupérés, broyés sur place et directement réutilisés par les services municipaux pour pailler les espaces verts. En deux ans ce sont près de 13 tonnes de sapins valorisés ainsi (1 750 sapins).



LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES



Le projet « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger » porté par la Métropole, initié en 2017, a pu compter sur l'implication de 4 nouvelles communes dans le projet en 2019. Cela porte à 22 le nombre de structures de restauration engagées, représentant 340 000 repas et 2 320 enfants. La Ville de Metz a également initié cette démarche auprès de 8 de ses restaurants.

Afin de consolider cette action, 2 formations "Classes du goût" ont été co-organisées avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est : 33 nouvelles personnes ont ainsi pu être formées, de l'animateur périscolaire au Maire, portant à 91 le nombre total de personnes

ayant suivi cette formation.

REEMPLOI

Textiles, Linges de maison et Chaussures : 2 nouvelles bornes installées en 2019. 63 bornes présentes sur le territoire en 2019 au total. Une prévision de 330 tonnes collectées soit 18% d'augmentation par rapport à 2018.

Recyclivre : pas de nouveaux points de collecte par rapport à 2018. La filière poursuit sa structuration.

Collectes zéro gaspi en déchèteries : une prévision de 30 tonnes récupérées par Emmaüs, en particulier des livres, meubles et textiles, sur 40 journées, de janvier à octobre. Une pause hivernale (de novembre à mars) marque désormais la fréquence des collectes zéro gaspi.



GOURMET BAG

La métropole a souhaité accompagner les restaurateurs du territoire, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une opération de visibilité de la pratique du « gourmet bag » (doggy bag à la française) a donc été mise en œuvre, permettant d'impliquer près de 100 restaurants sur le deuxième semestre 2019.

L'objectif est, par la mise à disposition de supports de communication et de boîtes gourmet bag, de « démocratiser » et normaliser la demande, auprès du grand public, d'une boîte à emporter la fin de son repas.





PROGRAMME D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DE TRI

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés vise à réduire les quantités globales de déchets. Pour compléter cette action, Metz Métropole s'est lancée dans l'élaboration d'un programme d'amélioration des performances de tri, démarche volontaire qui vise à transférer les déchets recyclables vers les bonnes filières de recyclage : en effet, il reste encore beaucoup de déchets recyclables dans les ordures ménagères résiduelles (près de 25 % dont 7 % de verre d'emballage) et la qualité du tri se dégrade.

Ce programme pour l'amélioration des performances du tri (qualitative et quantitative) durera 3 ans de 2019 à 2021 avec plusieurs objectifs :

- réduire de 2 points le taux de refus du tri,
- augmenter de 5 % les performances de tri des emballages (+ 700 tonnes),
- augmenter de 3 % les performances de collecte du verre d'emballage (+ 200 tonnes).

Le programme a débuté en 2019 avec le lancement de 3 actions :

- améliorer la qualité du tri dans les points de collecte en apport volontaire (points de regroupement) : réalisation de diagnostics de la qualité du tri des 300 points de regroupement ;
- réalisation d'une trentaine de caractérisations par Haganis et les Ambassadeurs du tri et de la Prévention sur le contenu des bacs noirs et des bacs jaunes d'un échantillon de 12 points de collecte qui serviront de base à une campagne spécifique de communication auprès des utilisateurs de ces équipements (début de 2020) ;
- réalisation d'une trentaine d'actions de mobilisation autour du tri (campagnes en porte à porte, animation en bas d'immeuble, diagnostic et conseil en aménagement des locaux de stockage, information des gardiens/relais) en partenariat avec les gestionnaires d'immeuble et bailleurs sociaux ;
- réalisation en 2019 du diagnostic des 500 bornes de collecte du verre avant lancement d'un redéploiement des équipements et d'une campagne de mobilisation des usagers autour du tri du verre dès le second semestre 2020.



ACCOMPAGNEMENT ET SENSIBILISATION DES USAGERS



ATELIER DE JEAN-MARIE

Metz Métropole est partenaire de la Ville de Montigny-lès-Metz dans l'animation de l'Atelier de Jean-Marie. Situé dans les anciens locaux de la Maison du Pays Messin, c'est un lieu d'accueil et d'animations dédié au développement durable. De nombreuses animations portées par la Ville et ses partenaires, ainsi que par la Métropole, ont ainsi été organisées : réemploi, jardinage, compostage, éco gestes, pollution lumineuse, stratégie numérique, ... sont autant de thèmes abordés.

Programme disponible sous : <http://atelierdejeanmarie.montigny-les-metz.fr/>

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) DU PAYS MESSIN



L'ALEC du Pays Messin porte notamment l'Espace Info Energie, qui a pour vocation le conseil personnalisé des particuliers (facilitation des projets par un appui technique et des conseils sur les aides financières). Ce service contribue également à mettre en place et animer des formats de mobilisation, encourageant les habitants de Metz Métropole à passer à l'action en matière d'énergie-climat.

Ainsi, plusieurs actions ont eu lieu courant 2019, comme par exemple :

- co-construction de l'Escape game "dernière chance" avec Metz Métropole et la Ville allemande de Worms, puis animation de 14 sessions début 2019 : 80 personnes sensibilisées par le jeu à l'adaptation au changement climatique ;
- thermographies : plus de 100 propriétaires conseillés sur l'efficacité énergétique de leur logement sur Pouilly, Saint-Julien-lès-Metz, Poincy-la-Chétive et Peltre ;
- ateliers "Energie renouvelable solaire" à Jussy, puis à Laquenexy : 23 personnes sensibilisées ;
- ateliers "Je diagnostique moi-même mon logement" à Chieulles, puis à Moulins-lès-Metz : 26 personnes formées ;
- conférence « Isolation à 1 € » à Montigny-lès-Metz : plus de 20 participants conseillés.



RESEAUX CLIMATCITES – URBANICITES – BIODIVERCITES



Les Communes de la métropole volontaires sur les thématiques Climat, Air et Energie sont fédérées via le réseau ClimatCités, créé en mars 2010, et qui connaît toujours une forte dynamique. Les réunions du réseau prennent la forme d'ateliers décentralisés dans les Communes membres, autour d'expériences de celles-ci.

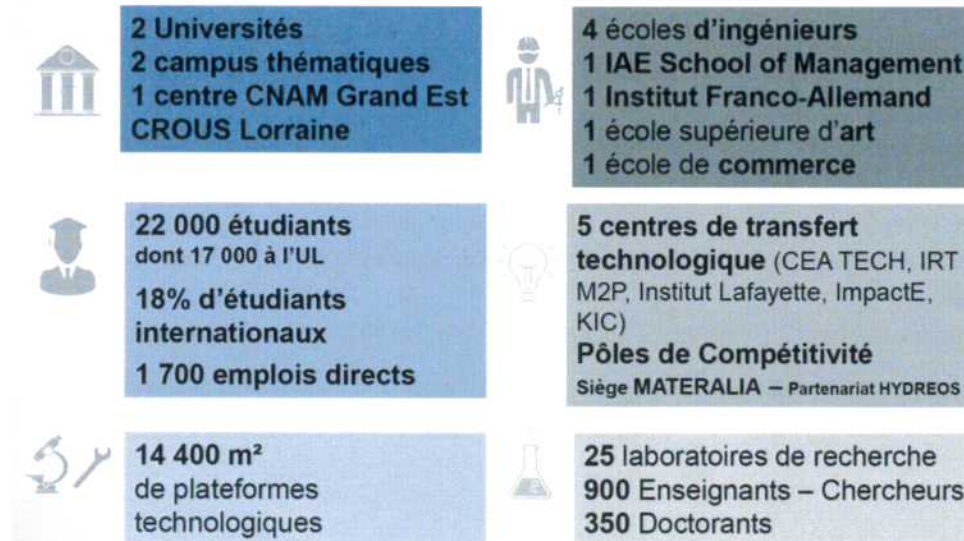
En 2019, le réseau s'est ouvert à de nouvelles thématiques comme la biodiversité ou l'adaptation au changement climatique, et il s'est élargi à l'ensemble du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCoTAM).

Rénovation énergétique performante des bâtiments, transition énergétique et économie circulaire, gestion de l'arbre en milieu urbain, pâturage comme mode de gestion des espaces verts et naturels, et enfin surchauffe de nos territoires : comment s'adapter au dérèglement climatique ont été autant de thèmes abordés cette année.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

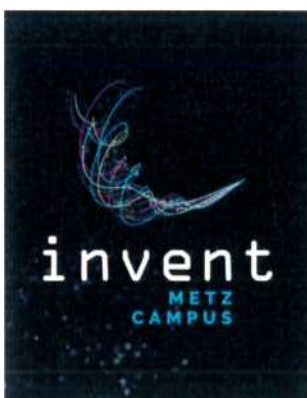


POURSUITE DU SOUTIEN A L'INSTITUT LAFAYETTE

L'Institut Lafayette, opérationnel depuis 2016, est une plateforme d'innovation et de transfert de technologie dans le domaine des nouveaux matériaux semi-conducteurs, composants et systèmes pour l'optoélectronique, secteur d'excellence et d'avenir pour le territoire messin.

Répondant à la fois aux enjeux scientifiques, technologiques et économiques, l'Institut Lafayette a pour objectifs et ambition la commercialisation de nouvelles technologies et la création de start-up. S'appuyant sur les compétences du campus européen de Georgia Tech et de l'Université américaine Georgia Tech Atlanta, cet équipement est aujourd'hui en phase de devenir une plateforme de recherche d'excellence mondiale sur des nouvelles technologies en émergence.

Il déploie ses technologies au service de très nombreux marchés et notamment dans le domaine de la santé ou du développement durable (photovoltaïque de dernière génération, capteurs, leds, électronique flexible, nouvelles technologies pour les véhicules électriques...). Fin 2018 l'Institut Lafayette a été labellisé par l'ADEME comme porteur scientifique d'un projet national qui développe des recherches sur l'architecture des véhicules électriques.



DEMARCHE INVENT METZ CAMPUS

Pour mieux identifier, valoriser et développer ces ressources d'excellence scientifique et technologique, Metz Métropole a initié la démarche *Invent Metz Campus*, donnant un label et un logo à tout un ensemble territorial de compétences couvrant les enjeux de l'Industrie 4.0 et des transitions technologiques comme sociétales et écologiques.

Metz Métropole a mobilisé le Pôle de Compétitivité MATERIALIA pour animer opérationnellement la conduite de cette ambition à ses côtés. C'est donc en partenariat

avec Grand E-Nov, la Direction de l'entrepreneuriat et des partenariats de l'Université de Lorraine, le C2IME et l'Incubateur Lorrain, que Metz Métropole initie des rencontres et ateliers constituant des temps d'échange privilégiés entre les différentes parties prenantes de la dynamique Invent Metz Campus.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- co-construire un espace de dialogue appuyant le rayonnement scientifique et technologique ;
- animer une vie de campus ;
- développer ainsi l'attractivité du territoire et de ses acteurs.

L'idée est de positionner Invent Metz Campus comme un outil de promotion et d'accompagnement des porteurs de projets souhaitant se saisir des compétences et de l'expertise du territoire.



STRATEGIE NUMERIQUE

2018 a vu naître la stratégie numérique de Metz Métropole, dont l'un des trois axes concerne la Smart métropole, connectée, humaine et durable, axée autour de trois objectifs principaux :

- être le premier smart territoire (territoire intelligent) en région Grand Est ;
- positionner Bliida dans le top 5 des tiers lieux de référence en France ;
- conforter Metz Métropole comme une métropole French Tech.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont eu un impact sur le développement durable en 2019 :

- ouverture commerciale d'un data center dont l'impact écologique constitue la base du cahier des charges ;
- création d'une plateforme dédiée aux objets connectés sur Bliida, de nature à produire des indicateurs de performances propices aux économies d'énergie. Cette plateforme a été installée en octobre 2019 à la Maison de l'Archéologie Préventive ;
- contribution du numérique dans le cadre des 100 jours du Projet Métropolitain, au travers d'une dizaine d'événements sur la thématique "smart métropole".

Pour porter une stratégie numérique de nature à répondre aux besoins des citoyens et des entreprises, Metz Métropole dispose de 2 atouts majeurs :

LORNTECH



Ecosystème de start-up porté par le Sillon Lorrain et labellisé "métropole French Tech" depuis juin 2015, et confirmé par le label "Capitale French tech" début 2019, il a pour objectif le développement de programmes d'accompagnement et de promotion au service des start-up, l'émergence de nouveaux talents, la croissance et

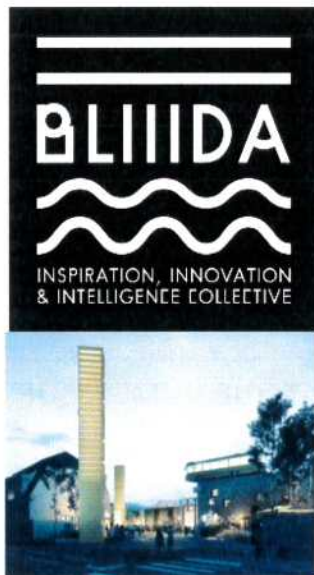
l'incubation de start-up et l'accompagnement des entreprises dans la transition numérique.

Start-up messines et développement durable

45-8Energy développe des outils de recherche d'hélium naturel, Mydomus dématérialise le carnet d'entretien de biens immobiliers, Tresorio développe des chaudières numériques

Sur la base du concept "1 start-up, 1 expérimentation" lancé par Metz Métropole fin 2018, le Sillon Lorrain a porté un appel à projets thématique sur chacune des villes du Sillon. Pour Metz, la thématique était "écologie urbaine et

durable". Le lauréat (LA Fibre) prévoit de mettre en œuvre un "truck" itinérant afin de faciliter l'économie circulaire autour des déchets recyclables.



BLIIDA

Lieu dédié à l'économie numérique et créative, il porte en son sein les concepts d'innovation, d'inspiration et d'intelligence collective. C'est le bâtiment symbole, totem de la dynamique LORnTECH à Metz.

Cet espace sera complètement réaménagé entre 2020 et 2022 afin de renforcer les caractéristiques techniques du lieu (thermiques, acoustiques, sécurité ...), d'améliorer les conditions de travail des résidents, d'ouvrir plus largement le site au public et optimiser les capacités d'accueil. Il sera organisé autour de 4 quartiers :

- innovation numérique ;
- média et production audiovisuelle ;
- industries créatives ;
- écologie et innovation sociale.

Autour de ce réaménagement, Bliida développera également son action "hors les murs", dans les quartiers urbains et également les zones rurales de la métropole.

Des entreprises et projets au cœur de la transition énergétique, écologique et solidaire

la **conserverie locale**, laboratoire de cuisine qui fabrique des produits (soupes, confitures, ...) à partir d'inendus alimentaires,

LA FIBRE, matériauthèque approvisionnée à partir de déchets plastiques, papier, métaux et autres,

E-NRJ TECH, qui développe des systèmes de supervision de centrales solaires,

Kreobox, qui développe des outils connectés pour le jardin,

Deli Pay, qui sécurise la vente de biens entre particuliers et leur offre ainsi une seconde vie,

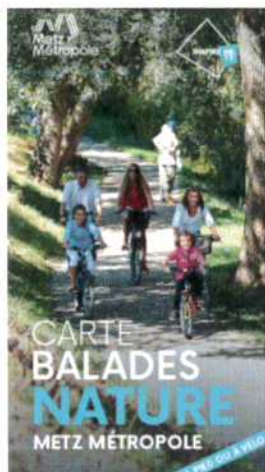
Organeo, qui développe une expertise en matière de tri des déchets,

REPLACE, qui industrialise le recyclage d'objets composites,

BLIIDA héberge également le **laboratoire d'innovation de l'ADEME**.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROMOTION TOURISTIQUE



2019 a été marqué par le lancement de la nouvelle édition de la Carte Balades Nature. 20 ans après sa création, l'un des plus anciens documents de promotion du territoire métropolitain a fait l'objet d'un travail considérable piloté par Metz Métropole avec l'appui de l'agence Inspire Metz et l'expertise des associations de randonneurs et de cyclistes du territoire.

Épuisée depuis 2016, la Carte Balades Nature de Metz Métropole, avec son nouveau format et ses nouveaux contenus, a été rééditée à 100 000 exemplaires. Véritable outil de découverte du territoire de Metz Métropole, cette carte offre aux marcheurs et cyclistes occasionnels ou randonneurs chevronnés une multitude de possibilités d'itinéraires à travers ses 20 balades réparties sur 400 kilomètres de sentiers.



En cohérence avec cette carte, Metz Métropole a obtenu en 2019 le label Territoire Vélo décerné par la Fédération Française de Cyclotourisme. Cette récompense marque l'engagement de Metz Métropole pour la pratique du vélo qu'elle soit quotidienne, sportive ou de loisir. Gage de qualité, de visibilité et d'investissement, cette distinction valorise les efforts passés et futurs menés par notre territoire.



Le nouveau Centre de Congrès de Metz Métropole, Metz Congrès Robert Schuman, a été inauguré le 8 septembre 2018. Sa première année d'activité est ainsi marquée par une séquence inaugurale inédite en cohérence avec le positionnement Art & Tech de la marque Inspire Metz, accueillant l'ESWC (Esports World Convention) l'évènement phare du jeu vidéo et GEN (Grand Est Numérique) le rendez-vous business et numérique du Grand Est. En mai 2019, c'est le G7 de l'environnement,

des océans et de l'énergie qui s'est tenu à Metz Congrès Robert Schuman, démontrant la capacité de Metz Métropole d'accueillir des événements d'envergure internationale. Après avoir accueilli cet événement certifié ISO 20121, Metz Métropole a la volonté de devenir un territoire d'accueil qui limite son empreinte environnementale et s'engage dans une démarche de certification ISO "destination internationale responsable" afin d'obtenir la certification fin 2020. L'agence d'attractivité Inspire Metz pilote cette démarche pour le compte de Metz Métropole.

LA CULTURE COMME SUPPORT D'INTEGRATION



SOUTIEN AU RESEAU DE SOLIDARITE DES ASSOCIATIONS MESSINES

Metz Métropole a signé une convention avec le Réseau de Solidarité des Associations Messines qui regroupe 25 associations : ATD Quart Monde, Fondation Abbé Pierre, Armée du Salut, Banque Alimentaire, Ligue des Droits de l'Homme, Petits Frères des Pauvres, Médecins du Monde, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire

Les partenaires de cette convention s'appuient sur la conviction que, pour les publics en situation de précarité, l'accès aux équipements culturels et artistiques est essentiel dans un processus global et durable de formation du citoyen, de tissage du lien social, d'épanouissement de chacun et, à fortiori, dans le cadre d'une politique d'insertion. Cet accès à la culture constitue un enjeu important de toute politique de lutte contre les exclusions. C'est également un levier efficace participant au maintien du lien social et familial, à l'ouverture à l'autre et au développement de l'individu.

Dans le cadre de ses activités, le Réseau de Solidarité des Associations Messines sollicite les structures culturelles qui s'engagent à ouvrir leur porte aux personnes en situation de précarité en mettant à leur disposition des invitations et en proposant des actions de sensibilisation et de formation (visites, rencontres, débats, ateliers spécifiques).





L'IMPLICATION DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS CULTURELS

LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL AU CŒUR DES PROBLEMATIQUES D'INTEGRATION



Afin de renforcer l'accessibilité du Conservatoire, une nouvelle grille tarifaire prenant en compte le quotient familial (sur la base de 6 tranches) a été mise en place en 2018 / 2019 : 44 % des familles inscrites au Conservatoire émergent dans les 3 premières tranches de la tarification (revenus mensuels inférieurs à 1500 € par mois).

Depuis plusieurs années, le Conservatoire accueille également des élèves en situation de handicap (moteur et cérébral, malvoyants, autistes, troubles du comportement, ...) en leur proposant des parcours adaptés. Ce secteur est aujourd'hui en plein développement.

Parallèlement à ses interventions hors les murs (spectacles et en milieu scolaire) permettant au Conservatoire d'aller au plus près des publics, des actions ont été amorcées afin de rendre le site du Conservatoire (rue du Paradis à Metz) plus accessible : installation de nouveaux arceaux à vélos devant le bâtiment, perspective d'un local sécurisé pour les vélos du personnel, demande de transformation de la rue des capucins en "voie de circulation apaisée" (limitation à 20 km/h).

L'OPERA THEATRE, CREER POUR LE PUBLIC DE DEMAIN



L'Opéra-Théâtre est partenaire du groupe "Insertion Culture" du Réseau de Solidarité des Associations Messines : cinquante places ont été distribuées aux bénéficiaires des associations.

En 2019, sept rendez-vous gratuits ont été organisés pour inciter tous les publics à pousser ses portes et l'Opéra-Théâtre s'est associé au Centre Pompidou-Metz autour de l'exposition Opéra-Monde, afin de proposer au public un programme commun inédit (visites, répétitions, concert...).

Les moins de 26 ans constituent 25% du public de l'Opéra-Théâtre Metz Métropole en 2019 grâce à la mise en place d'une grille tarifaire accessible et à une démarche structurée d'accès à la programmation pour les établissements scolaires et étudiants.

LE MUSEE DE LA COUR D'OR ET L'ACCUEIL DES PUBLICS

Le Musée a développé en 2019 ses outils d'intégration, comme par exemple :

- poursuite du partenariat avec le Réseau Solidarité des Associations Messines pour accueillir les publics issus du champ social. Une quinzaine de groupes a participé à des visites thématiques en 2019 ;
- de nouveaux partenariats ont été noués pour faire découvrir le musée aux personnes atteintes de troubles cognitifs ou du spectre autistique : 3 visites sensorielles ont été réalisées avec le foyer d'hébergement du Haut Soret de Saint-Julien-lès-Metz ;
- pour la première année, le musée, en partenariat avec le Zonta Club, a proposé une visite/atelier photo sur le thème du portrait pour un groupe de femmes victimes de violence dans le but de contribuer à renforcer leur estime d'elles-mêmes.



LE CENTRE POMPIDOU-METZ, AXE SUR L'ACCESSIBILITE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES



Le Centre Pompidou-Metz a été, avec le Centre des Congrès Robert Schuman, un des deux lieux d'accueil des délégations ministérielles du sommet G7 Environnement qui s'est déroulé à Metz du 4 au 6 mai 2019. A cette occasion ont eu lieu dans ses espaces des ateliers et de conférences à l'adresse de la société civile (ONG, associations, experts, etc) sur de nombreux thèmes (territoires écologiques et solidaires, financement des actions pour la biodiversité, stratégies climatiques, etc). Cet événement a été certifié ISP 20121 et a obtenu le label « Egalité grand événement ».

De plus, le Centre Pompidou-Metz a poursuivi sa démarche d'écoconception approfondie de ses expositions, notamment par une réflexion d'optimisation de ses scénographies et de son matériel. Ainsi, il gère un important stock inventorié de mobiliers et supports de présentation des œuvres (vitrines, socles) qui sont réutilisés par les scénographes dans les expositions. Il a également mis en place des réseaux de recyclage ou de prêts de matériel (audiovisuel, éclairage, mobilier) auprès de partenaires culturels de la région.

UNE PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

UN EVENEMENT MAJEUR : LE G7 DE L'ENVIRONNEMENT A METZ

A l'occasion de l'accueil du G7 de l'environnement et des océans à Metz en mai 2019, Metz Métropole a multiplié ses actions d'incitation et de valorisation des comportements durables :



- gratuité des transports du réseau Le Met' pendant les 3 jours du G7,
- animation et sensibilisation sur le traitement et la réduction des déchets au sein du village éco-citoyen (compostage, réparation, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire),
- rédaction et création d'une brochure en collaboration avec la ville de Metz sur toutes les actions mises en place sur le territoire,
- lancement de l'opération Gourmet bag auprès des restaurateurs de Metz Métropole (plus de 100 restaurants engagés en novembre 2019),
- réalisation d'un stand accueil presse en matériaux entièrement recyclables.

Metz Métropole porte également une grande attention à la provenance des objets publicitaires qu'elle achète en favorisant les matériaux durables ou recyclés et, dans la mesure, l'achat en circuit court.





Depuis 10 ans le Conseil de Développement Durable (CODEV) de Metz Métropole accompagne la réflexion des élus par la production d'avis ou de rapports sur l'aménagement du territoire et les services à rendre aux habitants. Son action s'inscrit dans le temps long, avec le souci de promouvoir un développement économique, social et environnemental durable pour le territoire métropolitain.

Cette assemblée citoyenne et bénévole compte 80 membres issus d'horizons divers (associations, entreprises, start-up, université, habitants, etc..). Cette diversité permet d'intégrer des nouveaux points de vue, de confronter les expériences et les idées pour poursuivre la dynamique de l'assemblée.

En 2019 et suite au renouvellement de la moitié du CODEV, les conseillers se sont saisis de différentes thématiques afin d'être à la hauteur des enjeux du passage en métropole de la collectivité :

- **ma vie de citoyen métropolitain au regard du phénomène transfrontalier**
- **animer la Charte de la participation citoyenne**
- **quelle équité face à l'obligation de changer nos modes de vie ?**
- **les Mobilités (aujourd'hui et demain)**
- **recueillir la parole des jeunes sur leur rapport à la métropole**



Plusieurs productions et participations ont vu le jour en 2019 :

- deux conférences-débat à l'occasion des 100 jours du Projet Métropolitain : inégalités de territoires et smart-city ;
- un débats pour les jeunes de la Métropole à l'occasion du Grand Débat National ;
- une contribution au débat sur l'A31 bis et la rédaction d'un avis sur le Plan de Déplacements Urbains ;
- une participation des membres du CODEV à différents projets (comités de pilotage transition énergétique, ateliers organisés par le SCoTAM, Projet Métropolitain, Challenge Innov'toit ...).



MECENAT

Poursuivant son ouverture initiée en 2018 sur des projets participant du développement durable de notre territoire (sensibilisation à l'environnement, éducation aux produits de saison et au bien manger local), la démarche mécénat de Metz Métropole s'est attachée en 2019 sur cette thématique à identifier de nouveaux projets pouvant faire l'objet de partenariats et de soutien d'entreprises locales, notamment en lien avec le développement du site du Mont Saint-Quentin en préparant ainsi une stratégie de collecte efficace et adaptée.

Un mécène exclusif vient également financer la mise en lumière de l'Opéra-Théâtre grâce à une technologie économe en énergie et générant un minimum de déperdition.

Montant du mécénat sur 2019 : 250 000 € (financier et compétences), près de 80 entreprises mécènes et partenaires.



RESEAU M²D²

Le réseau interne M²D² (Metz Métropole Développement Durable), par le biais d'environ 25 référents volontaires, contribue à développer les bons réflexes de tous et l'exemplarité de la collectivité. Ainsi, de nombreuses initiatives sont prises pour atténuer l'impact du fonctionnement quotidien de Metz Métropole sur l'environnement et améliorer la qualité de vie au travail.

Visant une dynamique basée sur l'éco-responsabilité des agents, le réseau M²D² s'appuie sur plusieurs principes :

- engager un projet fédérateur et global au sein des services ;
- adapter les politiques métropolitaines pour préserver les moyens et les ressources ;
- contribuer à la qualité de la mission de service public de Metz Métropole ;
- agir pour l'environnement, la santé, le bien-être au travail...

Déplacement à vélo, éco-mobilité, réduction et tri des déchets, protection de la biodiversité, gestion différenciée des espaces verts, participation citoyenne, qualité de l'air intérieur, compostage, bacs de jardinage et campagne d'éco-gestes... les sujets sur lesquels travaille le réseau ont été nombreux en 2019.



M²D² : temps forts 2019

Organisation d'une sortie à vélo, permettant de favoriser la pratique du vélo en identifiant les itinéraires sécurisés pour les déplacements professionnels.

2 éditions du Don coin ont permis aux agents d'échanger tout genre d'objets, dont une édition dédiée au jardinage.

Organisation d'une enquête mobilité afin de connaître et d'améliorer les pratiques des agents de la Métropole.

L'ORGANISATION DU PILOTAGE



LA CHARTE DE GOUVERNANCE

La Charte de gouvernance, pacte de confiance et de cohésion, adoptée au Conseil Métropolitain du 17 décembre 2018, comprend un axe sur la "gouvernance de proximité". Elle réaffirme ainsi le rôle central des Communes et des Maires, et acte le principe de la Commune "porte d'entrée" de la relation aux usagers.

Afin de faciliter l'exercice de cette mission pour les Communes, Metz Métropole a développé une plateforme de services en ligne, dénommée Connect Me, accessible depuis le site Internet de la Métropole. Cet outil permet aux usagers de faire parvenir, de façon dématérialisée, des demandes (par exemple un besoin de bac pour la collecte des déchets) ou encore de signaler des anomalies sur le domaine public. Des services aux Communes sont également proposés en ligne, comme la possibilité de participer à un groupement de commande, ou encore de solliciter une prestation de services informatiques.

Par ailleurs, des formations à la métropole ont été dispensées par des agents de la métropole au cours de l'année 2019 (3 cycles de 4 modules de formation : l'institution et ses services supports, l'attractivité et l'animation du territoire, l'urbanisme durable et les services urbains), au bénéfice des personnels et élus des communes membres.



LA TRANSFO

En décembre 2018, Metz Métropole proposait à une vingtaine d'agents volontaires de s'engager dans une démarche de transformation interne et d'innovation, intitulée la "Transfo". L'objectif de la Transfo est de diffuser au sein de l'administration de nouvelles méthodes de travail de conception et de mise en œuvre des services publics en s'appuyant sur les expériences et pratiques des usagers. Elle donne une place centrale à la pluridisciplinarité, à l'empathie et l'utilisation du test. Deux objectifs sont poursuivis :

- contribuer à l'amélioration du service public en proposant des méthodes permettant de comprendre comment sont vécus les services publics aujourd'hui par les usagers et de repartir des expériences et des pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques ;
- améliorer l'organisation interne, en favorisant la transversalité et en développant l'ingéniosité et la capacité des agents à questionner leurs routines professionnelles.

Mobilités professionnelles, plateforme de service en ligne de Metz Métropole, urbanisme transitoire sur le plateau de Frescaty et espace de convivialité de la Maison de la Métropole sont les cas pratiques sur lesquels le collectif a fait ses premières armes.





PACTE ETAT-METROPOLE :

L'année 2019 a été consacrée au démarrage des opérations inscrites au Pacte Etat-Métropole.

Pour mémoire ce contrat réservé aux métropoles françaises a été signé le 16/07/2018 et a pour objectif d'amplifier et accélérer l'élan transformateur du territoire métropolitain, autour des grandes ambitions du Projet Métropolitain en :

- soutenant les démarches d'innovation ;
- accompagnant la politique volontariste de Metz Métropole en matière de développement durable et particulièrement sa stratégie de transition énergétique ;
- favorisant les coopérations et le dialogue avec les territoires voisins (attractivité, mobilité).

MONTANT GLOBAL DE L'ENVELOPPE FINANCIERE OCTROYEE PAR L'ETAT :

6,725 M€ pour des investissements estimés à 14,67 M€

CONVENTION CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – BANQUE DES TERRITOIRES :

L'année 2019 a été consacrée au démarrage des études inscrites à la convention d'accompagnement de la Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires et notamment le schéma directeur des énergies.

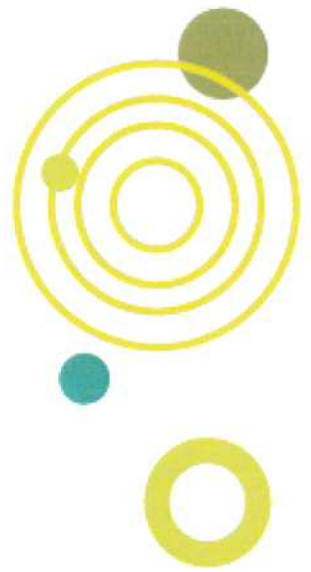
CONVENTION DE PARTENARIAT METROPOLITAIN AVEC LA REGION GRAND EST :

Approuvé en septembre 2019 par la Région Grand Est, le contrat de partenariat métropolitain permet de développer un partenariat territorial fort entre la Région, la Ville de Metz et Metz Métropole pour assurer un véritable croisement stratégique des enjeux régionaux et des stratégies locales.

Dans cet esprit, la Région Grand Est, Metz Métropole et la Ville de Metz se sont accordées sur un certain nombre d'objectifs, se traduisant par des réalisations concrètes, sur la durée du mandat régional, soit à l'horizon 2021, autour de quatre axes stratégiques :

- Axe 1 – Excellence : Innovante, une Métropole Art & Tech actrice d'une dynamique économique régionale tournée vers un objectif de croissance et d'emploi ;
- Axe 2 – Accessibilité et Mobilités : Interconnectée, une Métropole des liaisons européennes moteur d'une ambition régionale conjointe d'accessibilité multimodale et de mobilités de proximité ;
- Axe 3 – Attractivité et Rayonnement : Créative et intelligente, une Métropole Art & Tech à l'appui d'une vision régionale d'attractivité et de rayonnement du territoire ;
- Axe 4 – Transition écologique et solidaire : Renouvelée, une Métropole de l'écologie urbaine et humaine laboratoire de résilience au service d'une ambition de développement durable.





METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité
BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00
www.metzmetropole.fr



Résumé de l'acte

057-200039865-20191216-12-2019-DC4-DE

Numéro de l'acte : 12-2019-DC4
Date de décision : lundi 16 décembre 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport Développement Durable 2019 de Metz Métropole
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2019
Numéro AR : 057-200039865-20191216-12-2019-DC4-DE
Document principal : 99_DE-4.pdf

Pièces jointes :

99_DE-4 - Annexe rapport développement durable.pdf

Historique :

17/12/19 15:12	En cours de création	
17/12/19 15:13	En préparation	Catherine DELLES
18/12/19 16:06	Reçu	Catherine DELLES
18/12/19 16:10	En cours de transmission	
18/12/19 16:11	Transmis en Préfecture	
18/12/19 17:10	Accusé de réception reçu	